

Recherches généalogiques des ascendants de Jean Picaud

**avec cartes, extraits de recensements, copies d'actes
et leurs interprétations (subjectives)
donnant lieu à de multiples anecdotes familiales**

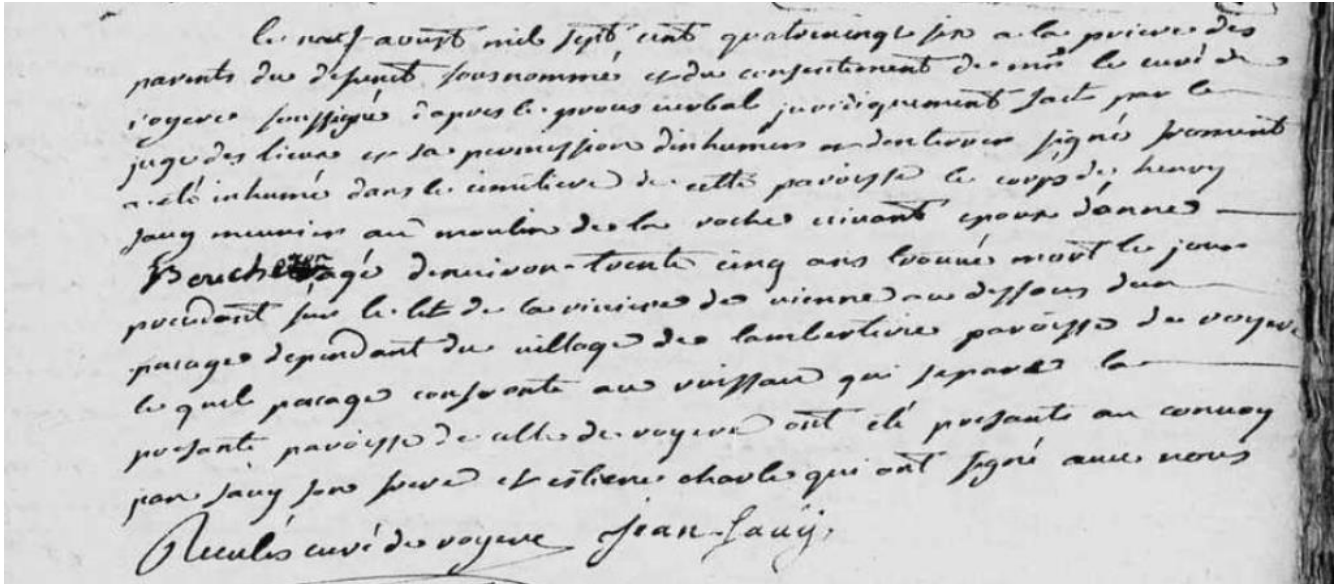
pour sa fille Monique Picaud

par son petit-fils Olivier Mazet

avril 2021

Famille Savy, Saint-Priest-Taurion

Le **9 août 1786**, le curé de Saint-Priest-Taurion consignait dans son registre paroissial la sépulture d'**Henry Savy**, meunier au moulin de la Roche, âgé d'environ 35 ans, « donné mort le jour précédent par le lit de la rivière de Vienne au dessous d'un pacage dépendant du village de Lamberterie ».



Henry laissait au moins un fils de 5 ans, Joseph, et sa femme **Anne Boucheron** qui était à peine enceinte, d'au plus trois mois, Henry ne le savait peut-être même pas. Elle devait accoucher le **11 février 1787** d'un petit **Jean**, qui allait être promis à un brillant avenir familial, puisqu'il allait être l'ancêtre du grand-père **ET** de la grand-mère de Monique Picaud !

Jean se marie à 21 ans le **31 janvier 1809** à **Marie-Anne Charle**, fille mineure (17 ans) du maréchal ferrant **Etienne Charle** (dont je n'ai que le décès) et de **Jeanne d'Antoine** (dont je ne sais rien), tous de Saint-Priest. Jean est resté longtemps meunier au même moulin que son père, jusqu'à son mariage et même quelques années de plus.

Jean et Marie-Anne auront au moins cinq enfants. L'aîné **Jean** (junior), né le **jour de Noël 1809**, deviendra l'arrière-grand-père de Catherine Faucher, grand-mère paternelle de Monique Picaud. Sa soeur cadette **Louise**, née le **10 juillet 1815**, deviendra la grand-mère d'Alexandre Picaud, grand-père paternel de Monique Picaud. Tous deux sont nés au même moulin de la Roche où les familles de Jean (sénior) et de son frère Joseph devaient cohabiter, puisqu'au recensement de 1836 le moulin est toujours peuplé de la famille (nombreuse) de Joseph. A ce même recensement, Jean Savy (49 ans) et Marie-Anne Charle (45 ans) habite au lieu dit « Le Pont », ou Jean est cabaretier. L'auberge où il exerce restera dans sa famille au moins jusqu'à la fin du XIXe siècle, comme on va le voir.

Décès d'Etienne Charles le 13 mars 1803

1097

Da *vingt-trois* jour du mois de *ventose* an onze de la République française.

ACTE DE DÉCÈS de *Etienne Charles*
décédé le *jeudi* à *deux* heures du *soir*
profession de *marchand ferant* âgé de *quarante-neuf* ans
né à *Le Préfuit de la Rivière* Département de *La Haute-Vienne*
demeurant à *Le Préfuit de la Rivière* épou
de *Jeanne Fontaine* fil de *Jean Charles*
et de *marie marchand* docteur *aud* de *la Rivière*

Sur la déclaration à moi faite par le C.^{en} *Pierre Charles*
qui a dit être *frère* du défunt et par le C.^{en}
Jean Charles qui a dit *être son fils* ont signé

Constaté par moi *Charles Fontaine* Maire de *Le Préfuit de la Rivière*
faisant les fonctions d'Officier public de l'État civil soussigné
Charles Fontaine maire

Mariage de Jean Savy et Marie-Anne Charle 31 janvier 1809 à Saint-Priest-Taurion

N^o 6. aujourd'hui trent un janvier Mil huit cent Neuf par devant Nous Maire officier de l'état
 Civil de la Commune de St Priest Taurion Canton de Mably département de la Haute Loire
 Jean Savy font conjointement Jean Savy âgé de vingt deux ans Né le onze février Mil sept cent
 quatre vingt sept au lieu dit Moulin de la Roche présente Commune profession
 de Menuisier au dit Moulin y demeurant fils de feu Henry Savy décédé en l'état
 Commune de Neuf admet Mil sept cent quatre vingt six de dix ans boucheron
 Menuisier au dit Moulin de la Roche ici présente et consentante d'une part
 Et Marie Charle âgé de dix sept ans Né le quatorze décembre Mil sept cent quatre
 vingt trois au Chef lieu de la présente Commune fille de feu Etienne Charle
 décédé en l'état Commune de vingt deux ventose de deux heures de la République
 profession de Marechal feran de Jeanne Dantonne son épouse ici présente et
 consentante ~~de l'état~~ demeurant au lieu dit Courtonne présente Commune d'autre
 part
 En quelle partie Nous ayant Requis de procéder a la célébration du mariage
 projeté entre elle et dont la publication ont été faite davan la principale porte
 de Notre Maison Commune ainsi que son affiche dudit acte a l'heure de Midy
 Jour de dimanche qui sont le quinze janvier et le vingt deux janvier de la
 présente année Mil huit cent Neuf toute loi préalablement observé
 Et aucun opposition audit mariage Ne Nous ayant été signifié

Diète a leur Requisition après avoir donné lecture de toute la pièce ci dessus
 mentionnée de son Chapitre six de l'acte civil intitulé du mariage a vous
 demandé au futur Epoux et a la future Epouse s'ils veulent se prendre pour
 Mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément
 et affirmativement déclaré au Non de l'autre que Jean Savy et
 Marie Charle sont unis par le mariage de quoi Nous avons dressé
 acte la présence de Joseph Savy âgé de vingt huit ans Menuisier au dit
 Moulin de la Roche frère de l'Epoux et Jean Savy Menuisier au dit
 Moulin de la Roche âgé de vingt six ans frère a l'Epoux de Jean Charle
 âgé de vingt huit ans Marechal au présent Chef lieu frère a l'Epouse
 Et Leonard profane âgé de vingt deux ans cultivateur au dit lieu Cousin
 germain par alliance de l'Epouse et de témoin ainsi que les parties
 contractante après lecture a son faite de present acte ont déclaré Ne savoir
 signer a exception de Joseph Savy; ~~Joseph Savy~~ ~~Joseph Savy~~
 qui a signé avec Nous. ~~Joseph Savy~~ Joseph Savy

Naissance de Jean Savy (junior) le 25 décembre 1809 à Saint-Priest-Taurion

N.º 29
 Jean Savy
 Mouton de la Roche

Le vingt cinq décembre mil huit cent neuf par devant nous Maire officier de
 l'état civil de la commune de St Priest taurion Canton de Langoz département de la
 Haute Saône et comparu Jean Savy âgé de vingt trois ans menuisier au
 Mouton de la Roche lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin
 né féminin à cinq heures au dit Mouton de la Roche présenté en nom de
 son père et de sa mère Charles son père et au quel il a déclaré
 vouloir donner le prénom de Jean La dite déclaration et présentation faite
 en présence de Jean Charles âgé de vingt deux ans menuisier au dit
 lieu de la dite commune et Jean Savy âgé de vingt sept ans menuisier
 au dit Mouton de la Roche de Lippier et de témoin après
 lecture a été faite du présent acte ont déclaré ne savoir signer de sa
 part
 M. Maire

et de sa soeur Louise le 11 juillet 1815 à Saint-Priest-Taurion :

N.º 20
 Louise
 Savy
 le moulin
 de la Roche

An De grace mil huit cents quinze et le onze Du mois de juillet par devant
 nous Maire officier de l'état civil de la commune de St Priest taurion Canton
 de Langoz département de la Haute Saône et comparu Jean Savy âgé
 de vingt huit ans menuisier demeurant au moulin de la Roche en cette commune
 lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né de hier de lui
 déclarant et de marianne Charles son épouse et au quel il a déclaré
 vouloir donner le prénom de Louise les dites Déclaration et présentation
 faite en présence de François Couvry âgé de trente huit ans cultivateur
 demeurant au pont de St Priest et de Leonard Soumagne âgé de trente
 deux ans cabaretier demeurant au même lieu et ont les père et témoin
 après que lecture leur a été faite du présent acte déclaré ne savoir
 signer
 L. Dalesme

Recensement de 1836 de St-Priest-Taurion, au Moulin de la Roche :

le Moulin de la Roche	138	36	Clary	Joseph	Propriétaire	1		38	Ménage
	139	36	Brisson femme Clary	Louis			1	30	femme du précédent
	140	36	Gillaud	Léonard	Fermier	1		37	gendre de Clary Joseph
	141	36	Clary femme Gillaud	Marguerite			1	32	femme du précédent
	142	36	Gillaud	Joseph		1		16	filz du précédent
	143	36	Gillaud	Mathurin		1		8	id.
	144	36	Gillaud	Nicolas		1		6	id.
	145	36	Gillaud	Anne			1	11	id.
	146	36	Brisson	Léonard	Domestique		1	11	frère de Louis Brisson
	147	36	Tranchepied	Jean	Domestique		1	35	Domestique

au quartier du Pont :

200	44	Clary	Jean	Propriétaire	1		48	Cabaretier
201	44	Charles femme Clary	Marianne			1	42	femme du précédent
202	44	Clary	Jean		1		35	filz du précédent
203	44	Clary	Marguerite			1	17	id.
204	44	Clary	Maria			1	16	id.
205	44	Clary	Jean		1		12	id.
206	44	Clary	Jeanne			1	4	id.

Jean Savy (junior) se marie à 30 ans, le **14 mai 1840**, à **Françoise Daguenaud**, 23 ans, issue d'une famille de papetiers de Saint-Léonard-de-Noblat. Ils auront une fille **Catherine Savy**, le 25 mars 1841, qui se mariera ensuite avec **Léonard Eyrolle**, né en Corrèze à une centaine de kilomètres de là. C'est eux qui reprendront l'*Auberge du Pont*, comme on le verra plus tard. Jean est dit marchand de bois à son mariage en 1840, puis à la naissance de sa fille en 1841. Ce n'est donc que plus tard qu'il récupèrera officiellement l'auberge de son père, dont je ne connais pas la date de décès (ni d'ailleurs celle de sa mère, ni la sienne, ni celle de sa femme).

Naissance de Françoise Daguenaud le 30 septembre 1816 à Saint-Léonard-de-Noblat :

Naissance de
 Françoise
 Daguenaud
 181.

Aujourd'hui Erente Septembre mil huit Cent seize, pardevant nous
 adjoint du maire de la ville de saint Léonard, délégué aux fonctions de l'officier
 public de l'état Civil, est comparu à quatre heures du soir, à la mairie
 de saint Léonard, Canton du même nom, Département de la Haute-Vienne,
 Pierre Daguenaud, papetier, âgé de vingt-sept ans, demeurant au
 Moulin du fontreymaud en cette Commune, de quel nous a présenté un
 enfant d'un sexe féminin, né le jour d'hui à huit heures du matin, de
 lui et de Catherine Boudaud sa légitime épouse, et auquel il

a déclaré vouloir donner le prénom de Françoise. Actes d'acte
 de déclaration & présentation ont été faites en présence de Simon
 Bidaud, papetier, âgé de quarante-trois ans, demeurant à
 Maquetaud en cette Commune, Grand oncle de l'enfant et de
 Léonard Adrien Boudaud, aussi papetier, âgé de trente ans, demeurant
 au dit lieu du fontreymaud, voisin. Lecture du présent acte ayant
 été faite, le père a signé et les Compromis ont déclaré ne savoir
 de ce enfant.

Pierre Daguenaud
 Simon Bidaud

Mariage de Jean Savy et Françoise Daguenaud le 14 mai 1840 à Saint-Léonard-de-Noblat



Aujourd'hui quatorze Mai mil huit cent quarante
 devant M. le Maire de la ville de Saint-Léonard,
 Député pour la ville de Saint-Léonard, Canton de la Haute-Vienne,
 Département de la Haute-Vienne, à onze heures du matin, à la Mairie dudit
 lieu, Canton de la Haute-Vienne, Département de la Haute-Vienne,
 Jean Savy, Marchand de bois, né dans la Commune de Saint-Ricte-Euvrier
 au le douze décembre mil huit cent vingt, et y demeurant
 avec sa mère et mère, fille majeure et légitime de Jean Savy, avec Marchand
 de bois, et de Marie-Jeanne Chabot, d'une part
 Et Françoise Daguenaud, papetière, née dans la dite Commune le quatre
 septembre mil huit cent trente et y demeurant au lieu de chez le docteur avec
 sa mère, fille majeure et légitime de Jean Pierre Daguenaud, de la dite
 Commune le quatre juillet mil huit cent trente, avec Catherine Bourdieu,
 sœur et cohabitante, d'autre part,

Mariage de
 Jean
 Savy
 avec
 Françoise
 Daguenaud

Lesquels ont voulu et décidé de procéder à la célébration du mariage
 devant nous et dont les publications ont été faites et affichées à la
 porte de la Mairie et à celle de Saint-Ricte-Euvrier les dimanches
 trois et dix du courant sans qu'il ait été fait opposition, faisant droit
 à leur disposition, après avoir fait lecture de l'article 1036 du Code de
 Commerce, nous avons déclaré au futur époux, et à la future
 épouse, s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons
 au nom de la Loi que Jean Savy et Françoise Daguenaud
 sont unis par le mariage. Et sont pour nous l'acte dressé
 cette fois présente de Joseph Clément, Laboureaud, âgé de trente deux ans,
 demeurant au Gât de la dite Commune, voisin de l'église, Joseph Bourdieu, secrétaire
 de la dite Mairie, âgé de quarante neuf ans, demeurant rue Champagnat
 de la dite ville, ami de l'époux, de Pierre Bourdieu, papetier, âgé de quarante ans,
 demeurant chez le docteur de la dite Commune, âgé de dix ans, et de Michel
 Barbet, fabricant de papier, âgé de trente ans, demeurant à côté de la
 dite Commune, tous frères de l'époux. Lecture du présent acte a été
 faite, l'époux, Joseph Bourdieu, Pierre Bourdieu et Michel Barbet ont
 signé, l'épouse, la sœur de l'époux, la mère de l'époux et Joseph Clément
 ont déclaré ne savoir signer de ce lieu.

27.

Jean Savy fils avec Bourdieu et
 Michel Barbet Bourdieu
 Pour l'époux et la future épouse
 Laboureaud et M. le Maire adjoint

Naissance de Catherine Savy le 25 mars 1841 à Saint-Priest-Taurion :

N.° 7.
 Savy,
 Catherine
 au pont,

L'an Mil huit cent quarante un, le vingt cinq Mars, J'ay heu en du
 Soir, pardevant Monsieur Maire officier de l'état civil de la Commune de
 St Priest Taurion, Canton d'Arubazac. Département de la Haute Vienne
 Not Cosseparu Jean Savy, âgé de trente ans, Marchand de bois, demurant
 au lieu du pont de St Priest Taurion présente Commenne la quelle pour
 à présent un enfant du sexe féminin, né de Lematin à J'ay heu en
 dans la maison qu'il habite au sedit lieu du pont, de lui déclarant
 Et de Françoise Dagnenand son épouse, Et au quel il a déclaré vouloir
 donner le prénom de Catherine la quelle déclaration Et présentation
 faite en présence de Jean Savy, âgé de cinquante trois ans, Et Martial
 Renaud, âgé de trente cinq ans, le premier tabacien, demurant au lieu
 lieu du pont, grand père de l'enfant, Et le second, cultivateur, demurant
 au chef lieu de cette Commune, Et ont son père, Et grand père signés avec
 Monsieur Et le second témoin a déclaré Me Savy signés, après qu'il
 leur lui a été fait lecture du présent acte,

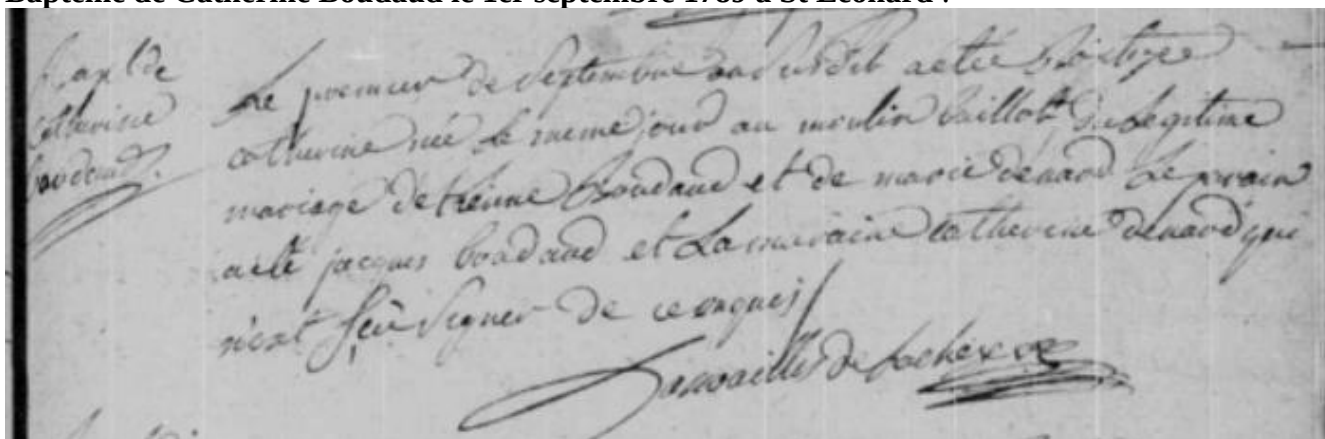
JODAN Savy, Maire
 Jean Savy

Famille Daguenaud-Boudaud à Saint-Léonard de Noblat

Le « moulin de Fonreynaud » où est née Françoise Daguenaud comme on peut le lire sur son acte de naissance, a été difficile à localiser, mais j'ai fini par y arriver. La graphie la plus utilisée est plutôt Font Raynaud, qui a donné son nom à une usine de papier au début du XXe siècle. Et une note d'un historien local mentionne le fait que le nom actuel est le « moulin de Martinet » au barrage de l'Artige (voir carte). Comme on le voit, Françoise est dite papetière à son mariage, et son père papetier à sa naissance. Son père **Pierre Daguenaud**, né le 13 juin 1789 une cinquantaine de kilomètres à l'ouest, à Saint-Avent (en Haute-Vienne, mais du côté de Rochechouart), est déjà papetier à St-Léonard à son mariage avec **Catherine Boudaud**, née le 1er septembre 1789 à St Léonard, mais habitant l'Isle (banlieue de Limoges) avec son père à son mariage. Les témoins du mariage sont l'oncle de l'époux, papetier, le cousin de l'époux, papetier, l'oncle de l'épouse, papetier, et le cousin de l'épouse, ... meunier ! Toujours dans un moulin, mais il devait moudre un peu de blé entre deux pâtes à papier.

Enfin, l'acte de baptême de Catherine mentionne qu'elle est née dans un autre moulin de la commune, le « moulin Baillot » que l'on peut aisément retrouver (voir carte), et où des Boudaud habitent encore en 1836 (voir recensement).

Baptême de Catherine Boudaud le 1er septembre 1789 à St Léonard :



En 1836 la papetterie Baillot est encore habitée par la famille Boudaud :

Baillot (papeterie)	1774.	1789.	Boudaud	Pierre	papetier	1.		36 ans.
	1775.	1789.	Boudaud	Marguerite	---		1.	32 ans.
	1776.	1789.	Boudaud	Stienne	---	1.		6 ans.
	1777.	1789.	Boudaud	Marie	---		1.	10 ans.
	1778.	1789.	Boudaud	Marie	---		1.	4 ans.
	1779.	1789.	Boudaud	Thérèse	---		1.	18 ans.

Mariage de Pierre Daguenaud et Catherine Boudaud le 11 décembre 1809 à St Léonard :

mariage de
 Pierre Daguenaud
 avec
 Catherine Boudaud

aujourd'hui onze décembre mil huit cent neuf par devant
 nous, Juge de la République, par Monsieur le Maire, pour remplir les fonctions
 de Juge public de l'état civil, sont comparus à huit heures du matin
 la Mairie de St Léonard, Canton de Néno, non-département de
 la Haute-Vienne, D'une part Pierre Daguenaud papetier, né dans
 la commune de St Aubert au département, le trente juin mil
 sept cent quatre vingt neuf, demeurant présentement à Farebourg
 en cette commune, fils naturel et légitime de feu Si moïse
 Daguenaud Decede. le seize juin mil sept cent quatre vingt neuf,
 et de Anne Monjoffre, présente et consentante. D'autre part
 Catherine Boudaud née en cette commune le premier
 septembre mil sept cent quatre vingt neuf, fille mineure et
 légitime de Pierre Boudaud, ~~né~~ présent et consentant, et de
 Desfontaine Marie Denard, demeurant présentement dans la commune
 de St Léonard, lesquels nous ont requis de procéder à la
 célébration des mariages entre eux, et d'ot les publications et
 affiches ont été faites à cette Mairie les dimanches vingt six
 novembre dernier et trois décembre présent mois sans qu'il y ait eu
 opposition et lesdites jours à la commune de St Léonard, comme
 il résulte de nos Jugements du Maire de ladite commune, en
 vertu duquel nous avons, Signé, Delors, de laquelle de cesatation
 il résulte qu'il n'a pas été fait d'opposition faisant droit selon
 l'acquisition, après avoir fait lecture des actes et des us précédents
 comme aussi du chapitre sixième de l'acte du Code Napoléon
 intitulé du mariage, nous avons demandé aux Juges un pouvoir

à la future épouse, s'ils voulaient se prendre
 pour mari et pour femmes, chacun d'eux ayant répudié
 séparément affirmitivement, nous déclarons au nom de la
 loi que Pierre Daguenaud et Catherine Boudaud sont unis par
 les mariages de tout quoi nous avons dressé acte en présence
 de Léonard Carabin papetier, âgé de quarante cinq ans
 oncle de l'époux, de Jean Maille papetier âgé de trente six
 Cousin germain de l'époux, de Simon Boudaud papetier, âgé
 de quarante ans oncle de l'épouse, de Louis Germain de l'épouse
 meunier, âgé de vingt deux ans, toutes ces personnes
 les quatre susdites femmes sont domiciliés en cette commune
 lecture du présent a été faite et faite à toutes parties,
 l'époux la mère de l'époux, Léonard Carabin, Jean Maille
 et Jacques Boudaud ont Signé. l'épouse, le père de l'épouse
 et Simon Boudaud ont déclaré par leurs Signes de ce
 requis f. de la de cesatation approuvant le présent pour
 Pierre Daguenaud avec Konjauffe
 Léonard Carabin, Jean Maille, Jacques Boudaud
 Mairie de St Léonard

Recensement de St Léonard de 1836

Christophe	1794	1799	Daguenaud	Pierre	Papetier	1.		46 ans.
	1796	1799	Reboudan / ^{fr} Daguenaud	Catherine	---		1.	46 ans
	1796	1799	Daguenaud	Françoise	---		1.	18 ans.
	1797	1799	Reboudan	Léonard	Papetier	1.		44 ans
	1798	1799	Anglard / ^{fr} Reboudan	Anne	---		1.	45 ans
	1799	1799	Reboudan	Léonard	---	1.		13 ans

Décès de Pierre Daguenaud le 30 juillet 1839 à St Léonard :

D'écès de
 Pierre
 Daguenaud

 191.

Aujourd'hui Trente juillet mil huit cent Trente neuf, par devant nous
 adjoint du Maire de la ville de Saint Léonard, délégué aux fonctions d'officier
 d'état civil, sont comparus à Daguenaud du matin à la mairie du dit lieu
 Canton du même nom, Département de la Haute-Vienne, Guillaume d'Aring,
 Papetier, âgé de Trente quatre ans, et Pierre Guerin, aussi Papetier, âgé de
 vingt un ans, demeurant tous deux chez le Sieur de l'entente en cette Commune, le premier
 Coutin et le second Voisin de Pierre Daguenaud: lesquels nous ont déclaré
 que le dit Pierre Daguenaud était décédé aujourd'hui à une heure du matin
 en son domicile situé au dit lieu de Chez le Sieur de l'entente, qu'il était né dans la Com-
 mune d'Aring en ce Département, qu'il était fabricant de papeterie âgé de quarante
 huit ans, qu'il était fils de feu Daguenaud et de dame Anne Montgrosse, et
 qu'il était époux de Catherine Reboudan. et ont les déclarants susdits affirmé
 avoir signé après que lecture du présent acte leur a été faite.

Famille Eyrolle à Saint-Priest-Taurion

Léonard Eyrolle est né le **2 mars 1831** sur la commune de **Laguenne** en Corrèze, au sud de Tulle, et plus précisément dans le hameau de... **Eyrolle** ! Il est le fils du cultivateur **Louis Eyrolle**, et d'**Antoinette Fouletier**. Je n'ai retrouvé que leurs actes de décès respectifs, mais ni leur mariage (Antoinette devait venir d'une autre commune) ni leurs naissances. Qu'a motivé Léonard à franchir une centaine de kilomètres pour trouver femme à 32 ans ? Mystère. Toujours est-il que sur son acte de mariage avec **Catherine Savy** le **12 mai 1863**, il est dit « *pigneur* au château de St Priest ». Je n'ai compris ni ce qu'était ce métier (peintre ? Peigneur de laine ? Un rapport avec les pignes ?), ni de quel château il s'agissait, il y en a au moins deux sur la commune actuelle de Saint-Priest. J'ai quand même localisé sur la carte le plus vraisemblable, le château de Salvanet. Léonard mourra relativement jeune, à 45 ans le **14 avril 1876**, après seulement 13 ans de mariage. Il a donc repris l'auberge de la famille de sa femme, et la déclaration de succession à sa mort montre qu'il a en stock 85 litres de vin en bouteille, presque 7 fûts de vin rouge, 5 fûts de cidre, 38 litres d'alcool et 3 litres de liqueur. Et des dettes, qui s'élèvent à 3 fois la valeur du stock ! On apprend qu'il avait aussi acquis deux ans avant une petite terre à cultiver avec des bâtiments agricoles au lieu-dit de la Martinerie, localisé sur la carte.

Léonard et Catherine ont eu trois enfants : l'aîné Hermance, né le 13 février 1864, et décédé à 22 ans le 9 décembre 1888 sans descendance ; le cadet Maxime né le 9 juillet 1867, décédé le 9 janvier 1949 à 81 ans. C'est lui qui reprendra l'auberge à la mort de sa mère, mère qui était qualifiée de « maître d'hôtel » au recensement de 1906. L'auberge avait pris du galon, depuis que l'aïeul Jean était qualifié de cabaretier 70 ans plus tôt ! Enfin, la benjamine **Jeanne Philomène Eyrolle**, née le **22 juin 1869**, dont je ne connais pas la date de décès mais elle n'était déjà plus de ce monde lors du mariage de sa fille Catherine Faucher avec Alexandre Picaud en 1918.

Petite bizarrerie : en 1906 Catherine Savy avait donc 65 ans, était considérée comme la patronne de l'hôtel et de son fils Maxime qui en avait 39. Mais au recensement de 1911, à 70 ans, c'est son fils qui est noté comme aubergiste, et elle comme... sage-femme ! Et ce n'est pas une erreur de copiste, car c'est aussi la profession qui lui est attribuée au mariage de sa fille Jeanne en 1892... Ca ne datait donc pas d'hier non plus.

Extraits des recensements :

1886 (où était Maxime ?)

57	89	331	Savy	Catherine	15	id	Sage-femme	Chef de ménage
		332	Eyrolle	Hermance	22	id		sa fille
		333	Eyrolle	Philomène	17	id		id
		334	Pauze	Emile	19	id	Domestique	

1891 (Hermance est décédé)

59	81	301	Savy	Catherine	50	français	Restaurateur	Chef
		302	Eyrolle	Maxime	23	id		son fils
		303	Eyrolle	Philomène	21	id		sa fille

1896 (Philomène est mariée)

61	90	308	Savy	Catherine	57	id	Sage-femme	chef
		309	Eyrolle	Maxime Louis Jacques	28	id	aubergiste	plb
		310	Chellou	Catherine	42	id	valet	servante

1901 (Philomène a ramené son mari et sa fille !)

75	101	381	Savy	Catherine	60	id	Sage-femme	Sage femme	Patron
		382	Eyrolle	Maxime	28	id	plb	valet	
		383	Eyrolle	Philomène	31	id	plb	id	
		384	Faucho	Jacques	37	id	gendre	Employé de la ferme	Châssier
		385	Faucho	Maxime	7	id	plb	plb	valet
		386	Faucho	Marie Thérèse	7	id	plb	plb	id
		387	Carriat	Catherine	20	id		servante	Eyrolle

1906 (il n'y a plus que Maxime et sa mère, admirez le "maître d'hôtel")

22	30	111	Savy	Catherine	1841	St-Priest 7	id	chef	maître Hôtel	patron
		112	Eyrolle	Maxime	1867	id	id	plb	Hôtel	Scay
		117	Pérot	Marie	1884	id	id	domestique	Hôtel	id
		118	Combard	Melanie	1893	St-Just	id			

Naissance de Léonard Eyrolle à Laguenne (Eyrolle) le 2 mars 1831


 L'an mil huit cent trente un le deux du mois de mars
 heures de trois du soir, nous Jacques François de La Sabranie
 maire et officier public de l'état civil de la Commune de
 Laguenne Canton de Felle département de la Corrèze, est comparu
 Louis Eyrolle cultivateur âgé de trente quatre ans, du village d'Eyrolle présent
 membre; lequel nous a déclaré que son épouse souletier son épouse âgée de
 trente deux ans s'est accouchée le six jour à heures du matin d'un enfant du sexe masculin
 à présent se vendant à donner le nom de Léonard; Les dites
 Et l'acte de naissance fait le premier du mois de mars, signés par nous et par
 son père âgé de cinquante quatre ans et de Jean Margery fils chapelier
 trente ans, tous de Laguenne, qui ont signé avec nous, après que de l'un
 de la Sabranie Maire Margery

Décès de son père Louis Eyrolle à Laguenne (Eyrolle) le 3 octobre 1849

N° 37 L'an mil huit cent quarante neuf le quatre octobre
 heures de six du matin par devant nous Martin Roche
 maire de la commune de Laguenne Canton de Felle sud
 Département de la Corrèze, sont comparus les sieurs Jean
 Segarde cultivateur âgé de trente trois ans et Louis
 Rivère cultivateur âgé de quarant ans tous deux
 demeurant à Eyrolle commune, lesquels nous ont
 déclaré que le trois octobre à neuf heures du soir
 Louis Eyrolle cultivateur âgé de quarant cinq ans
 époux de Marie Anne Solletier, d'ici, est
 d'ici en sa maison sise au village d'Eyrolle commune
 de Laguenne ainsi que nous nous en sommes assuré et
 ont les comparants déclaré ne savoir signer de ce
 requis après lecture faite. Roche Maire

Mariage de Léonard Eyrolle et Catherine Savy à Saint-Priest-Taurion le 12 mai 1863



Eyrolle Léonard
&
Savy Catherine

Il
Noyeux de
M. de
des
deux
ferme
Moxeux

L'an mil huit cent soixante-trois, le douze mai, à midi.
Devant nous, M. de Moxeux, maire, officier public et il est
canton un. de St-Priest-Taurion, canton d'Ambojar (hauto. r. uire)
Poste d'Ambojar.
Léonard Eyrolle, propriétaire d'un chatelain de St-Priest, né le 20
mars mil huit cent trente, à Eyrolle, comme un de nos hommes (carrage)
père majeur et légitime des parents d'Ambojar et autre, né le 20
février mil huit cent soixante-trois, à Eyrolle, les deux ont été en il huit cent qua-
rante-neuf, et les deux fils ont été en il huit cent cinquante-sept; un
deuxième fils est né le 20 mars mil huit cent cinquante-sept, à Eyrolle
& Catherine Savy, sage femme, née au chef-lieu de la commune
commune, le vingt-cinq mars en il huit cent quarante-cinq,
fille majeure et légitime de Jean Savy, vigneron, et
de sa femme, et de Jean Savy, vigneron, et de sa femme
Pétrie le sept est née mil huit cent quarante-sept, à Campagnon
canton un. de ~~St-Priest~~; les deux ont été en il huit cent
quatre-vingt-deux, et un fils en il quatre-vingt-deux
de St-Priest; il est né le 20 mars.

Lequel est un mariage qui est intervenu et dans les conditions
aut de l'acte, conformément à l'acte, les deux ont été
et un fils est né le 20 mars mil huit cent cinquante-sept, à
St-Priest de cette commune d'Ambojar.

Aucune opposition n'a été faite au mariage par aucun
aux autres signés, par conséquent à leur mariage
après leur mariage, d'après l'acte, les deux ont été
et un fils est né le 20 mars mil huit cent cinquante-sept, à
St-Priest de cette commune d'Ambojar.

Et sans que les parties contractantes, ou leurs représentants
ou leurs parents, ou leurs alliés, ou leurs voisins, ou leurs
de quel que nature qu'elle soit, ou leurs représentants, ou leurs
et au dit acte, il est intervenu et dans les conditions
Jean Savy, vigneron, et de sa femme, et de Jean Savy, vigneron,
et de sa femme, et de Jean Savy, vigneron, et de sa femme,
et de Jean Savy, vigneron, et de sa femme, et de Jean Savy, vigneron,
et de sa femme, et de Jean Savy, vigneron, et de sa femme,
et de Jean Savy, vigneron, et de sa femme, et de Jean Savy, vigneron,
et de sa femme, et de Jean Savy, vigneron, et de sa femme,
et de Jean Savy, vigneron, et de sa femme, et de Jean Savy, vigneron,
et de sa femme, et de Jean Savy, vigneron, et de sa femme,

Lequel est un mariage qui est intervenu et dans les conditions
aut de l'acte, conformément à l'acte, les deux ont été
et un fils est né le 20 mars mil huit cent cinquante-sept, à
St-Priest de cette commune d'Ambojar.

Léonard Eyrolle Catherine Savy
Jean Savy
François Savy
Moxeux

Naissance de Jeanne Philomène Eyrolle le 22 juin 1869 à Saint-Priest-Taurion

N° 22
 D'Amboise (haute-Sienne) est comparu: Eyrolle, Léonard, âgé de
 huit ans, aubergiste au Pont, présente commun, lequel nous a présenté
 un enfant du sexe féminin qu'il nous a déclaré être né, le vingt deux
 jour de juin courant à cinq heures du matin, de lui, déclarant, en sa maison, et de
 Philomène Savy Catherine, âgée de vingt six ans, s'age femme, son épouse, et à
 laquelle il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jeanne
 au Pont Philomène, les dites déclarations et présentations faites en présence
 de Griglaud, Léonard, âgé de cinquante deux ans, menuisier et de Caillaud
 Eugène âgé de trente huit ans, boulanger, demeurant séparément au dit lieu
 du Pont, voisins à la naissance. Et ont les comparants déclaré ne savoir
 signer le présent acte après lecture faite, excepté Eyrolle et Caillaud qui ont
 signé de ce requis.
 Bourdelas Eyrolle

Décès de Léonard Eyrolle le 14 avril 1876 à Saint-Priest-Taurion

(N° 10.)
 Nous Broussaud Jean Joseph Adrien, Chevalier de la légion d'honneur
 maire et officier de l'état civil de la commune de St Priest Taurion, en
 Eyrolles Léonard D'Amboise (haute-Sienne) ont comparu: Malignier Félix, âgé de
 cinquante quatre ans, maçon, demeurant au Pont, présente commun, et
 Marsaudon Martial, âgé de trente trois ans, journalier, demeurant au
 Vallet, commune de St Priest, voisin et voisin au décès; lesquels nous
 ont déclaré que le quatorze avril courant à une heure du matin Eyrolle
 Léonard, âgé de quarante six ans, aubergiste, fils de feu Louis et de feu
 Antoinette Coulety, natif de Laguerme (carrère) époux en première noc
 de Catherine Savy, est décédé en sa maison au dit lieu du Pont; et
 que nous nous en sommes assurés. Et ont les comparants déclaré ne savoir
 signer le présent acte après lecture faite.

Déclaration de succession de Léonard à Ambazac (chef-lieu de canton) en 1876

Du cinq Octobre 1876.

Comparaît Catherine Lavy, veuve Eyrolle, aubergiste au Pont, Saint-Pierre-Caumont, agissant comme tutrice légale de ses enfants mineurs.

Laquelle fait la déclaration suivante:

Eyrolle Léonard, un mari, aubergiste, né à Laguenne (Corrèze) est décédé sans héritiers connus au Pont, Saint-Pierre-Caumont, le quatorze avril 1876, laissant pour successeurs ses enfants mineurs qui sont:

- 1. Hermance;
- 2. Maxime;
- 3. Philomène.

sous la tutelle de leur mère.

Les conjoints Eyrolle-Lavy n'ayant plus de enfants étaient unis sous le régime de la communauté légale.

I. Mobilier.

Suivant acte passé devant M^r Massat notaire à Ambazac, le vingt-trois juin 1876 il a été dressé un inventaire des objets mobiliers existant de cette communauté, comprenant:

- 1. Meubles portés quinze cent un francs - 1501.
- 2. Caisse de bois mille francs entre Jacques Bourdard, en vertu d'un transport passé devant M^r Chaisemartin le premier

N^o 21
 Eyrolle Léonard
 Deces
 au
 Pont, St-Pierre-Caumont
 le
 14 avril 1876
 Direct
 Es. n. p. 74 c. 1
 Reg. n. 6, C. 105
 vol 6, C. 106
 vol 6, C. 107

Les enregistrements sont faits en toutes lettres; chaque déclaration est émise au nom, des prénoms, du domicile du défunt, de la date du décès, et du numéro du livre à souche des quittances.

Report 1801

pour 1801, ci 3,000.
 Intérets dus au décès cent cinquante francs 150.
 Et les biens suivants sellés par un acte de contribution, indiqués (1^{er} supplément, vol. 1 n^o 7) comprenant:
 1. - 88 litres de vin en bouteilles 63,75
 2. - 6 fûts de vin rouge
 60 litres 220 litres, ci 398,64
 3. - 1 fût plein de cidre (15 litres) 78, "
 4. - 38 litres d'alcool 38, "
 5. - 4 litres de liqueurs 4,80
 Total cinq cent vingt-seize francs 89 centimes 89

D'où il y a lieu de déduire les biens et autres articles perdus en l'inventaire pour ci 62.
 Reste 814,89

Etat public Cinq mille cent vingt-cinq francs quatre-vingt-neuf centimes 89
 Moins à charge pour 2,882,98
 Reste à 10% vingt-sept francs

II. Immeubles.

Un petit hâlage sis à la Martinerie, Saint-Pierre l'Excursion, composé de deux petits bâtiments avec grange, toit à poutre, arçage, jardin et terrain, le tout acquis suivant acte passé devant M^o Martin le trente mai 1804, acquis de Jean Bergevin, affermé à Saint-Léonard, verbalement, moyennant un fermage annuel de cent francs (Revenu cadastre 20^l 43.)

100 x 28 = 2,800.
 Moins à charge pour 1,280
 Reste cent cinquante francs 1,520
 Reste à 10% quinze francs vingt centimes

Affirmant sous peine de nullité la sincérité de la déclaration la comparant avec dit s'agissant de un acquis pour l'actuel.

Et Eyrolles

Le cinq Octobre 1806.

DROITS D'ENREGISTREMENT			
simple et en sus.		décimes.	
fr.	c.	fr.	c.
83	60	20	00
Report.....			
26		6	80
12	60	3	15

Amplification de l'acte
 Revu sur le n^o 33
 du vol. 1 n^o 212
 Duvivier

Famille Salomon – Grivel, Donzenac (Corrèze)

Remontons au début du XIXe et descendons d'une centaine de kilomètres, au nord de Brive, dans le chef-lieu de canton de Donzenac. En 1805, naissent deux de nos ancêtres à quelques semaines d'intervalles. La première fut **Thérèse Grivel**, le **4 juin 1805**, fille de **Guillaume Grivel** et **Clémence Aguirot**. Les archives de la Corrèze sont tellement mélangées et lacunaires que je n'ai pas pu retrouver de trace de Guillaume, je sais en revanche que Clémence est décédée le **2 octobre 1842** à Donzenac, et sur l'acte il est dit qu'elle est née à Allasac à quelques kilomètres au nord-ouest. J'ai retrouvé trace du mariage de Guillaume Grivel et Clémence Aguirot à Allasac le 23 septembre 1798, mais je n'ai pas retrouvé l'acte. Moins de deux mois après la naissance de Thérèse, le **1er août 1805**, c'est **Jacques Salomon**, fils de **Jean Salomon** et de **Catherine Rouvat**, dont je ne sais rien non plus, si ce n'est que Jean était décédé au mariage de son fils. Les Salomon étaient-ils juifs ou d'origine juive ? Je n'ai pas réussi à savoir. Toujours est-il que le père Jean Salomon était propriétaire cultivateur, donc d'une classe légèrement plus aisée que la moyenne, sans être riche.

C'est le **29 février 1832**, toujours à **Donzenac**, que Jacques Salomon et Thérèse Grivel se sont mariés. Sur l'acte, Jacques est dit aussi être propriétaire, il a donc dû hériter de son père la propriété agricole. De leur union est née Jean, le 23 septembre 1829, et **Jeanne Salomon**, le **29 octobre 1835**. On retrouvera la mention de Jacques à la naissance de son petit-fils Jacques Faucher, où sa profession sera alors « facteur aux Messageries » ! Est-ce une promotion sociale ? Ou bien le contraire ? Toujours est-il qu'il inaugurerait alors une lignée de travailleurs et travailleuses des Messageries, ou des Postes !

Dernier mystère : pourquoi cette famille ira s'établir à Limoges ? En tous cas nous les y retrouverons très bientôt.

Naissance de Thérèse Grivel le 4 juin 1805 à Donzenac

Digne Mère félicitée

M A R I E de *Donzenac*
Du *quatrième* jour du mois de *juin* l'an *treizième*
ACTE DE NAISSANCE de *Thérèse Grivel*
née le *quatrième* à *six* heures du *soir* fille
de *Guillaume Grivel* et de *Clémence Aguirot* mariés
Municipaux à Donzenac
Le sexe de l'enfant a été reconnu être *féminin*
Premier témoin, *Guillaume Lagarde* de la ville
Second témoin, *Jeanne Auvial* de la ville
Sur la réquisition à nous faite par *les d. Grivel*
Et ont *testimonié* d'après *un* *procès-verbal* de *ce* *qu'ils*
Constaté suivant la loi, par moi *Guillaume* *maire* *de* *Donzenac* faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.
Grivel *Guillaume*

Naissance de Jacques Salomon le 1er août 1805 à Donzenac

Du treizième jour du mois d'août l'an treizième
acte de naissance de Jacques Salomon né le premier jour d'
août au matin fils de Jean Salomon et Catherine Souv
nais habitant de la ville

le père de l'enfant a été reconnu être marcélin
premier témoin Jean Galatru second témoin Pierre Diges
sur la requête de nous faite par Pierre Souv
ent déclaré au favori d'après les requi
constate suivant la loi par moi François Vigneux
adjoind au maire de Donzenac et Jean les pontons
officier public de l'état civil

Vigneux

Mariage de Jacques Salomon et Thérèse Grivel le 29 février 1832 à Donzenac

Aujourd'hui vingt-neuf février mil huit cent trente deux
 dans l'auditoire de la mairie de Donzenac faisant la fonction d'officier de l'état civil, sont
 Jacques Salomon fils de Jacques Salomon propriétaire âgé de
 cinquante six ans et Thérèse Grivel épouse de Jacques Grivel
 propriétaire âgé de cinquante ans et de deux enfants
 légitimes de leur mariage, tous deux domiciliés en cette ville de Donzenac
 et demeurant Thérèse Grivel âgée de vingt six ans et
 née à Donzenac de son père le sieur Grivel propriétaire en l'église
 fille légitime de son père Grivel et de sa mère née Grivel
 née à Donzenac et de son père et de sa mère de sa mère née Grivel
 et de son père de sa mère née Grivel et de son père de sa mère née Grivel
 lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
 du mariage par eux contracté et dans la publication
 ont déclaré de leur plein gré et sans aucune
 contrainte.

Jacques
 Salomon
 et Thérèse
 Grivel

obtiennent à leur requête, et après leur avoir donné
 lecture du chapitre VI du titre de l'état civil et de l'article
 de mariage ainsi demandé au futur s'il entendait
 reprendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant
 répondu séparément et affirmé qu'il entendait
 renouer de la loi que je requiers salomon et Thérèse
 Grivel sont unis par le mariage
 de tout ce qui a été dit et écrit, en présence des sieurs
 Julien Grivel époux âgé de cinquante ans et Alexis Grivel
 propriétaire de son père salomon et de sa mère née Grivel
 âgé de cinquante ans et de son père salomon et de sa mère née Grivel
 de Donzenac et de son père salomon et de sa mère née Grivel
 cinq ans tous deux domiciliés en cette ville de Donzenac
 lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
 du mariage par eux contracté et dans la publication
 ont déclaré de leur plein gré et sans aucune
 contrainte.

Grivel Grivel Salomon (Momon) Grivel
 Secrétaire

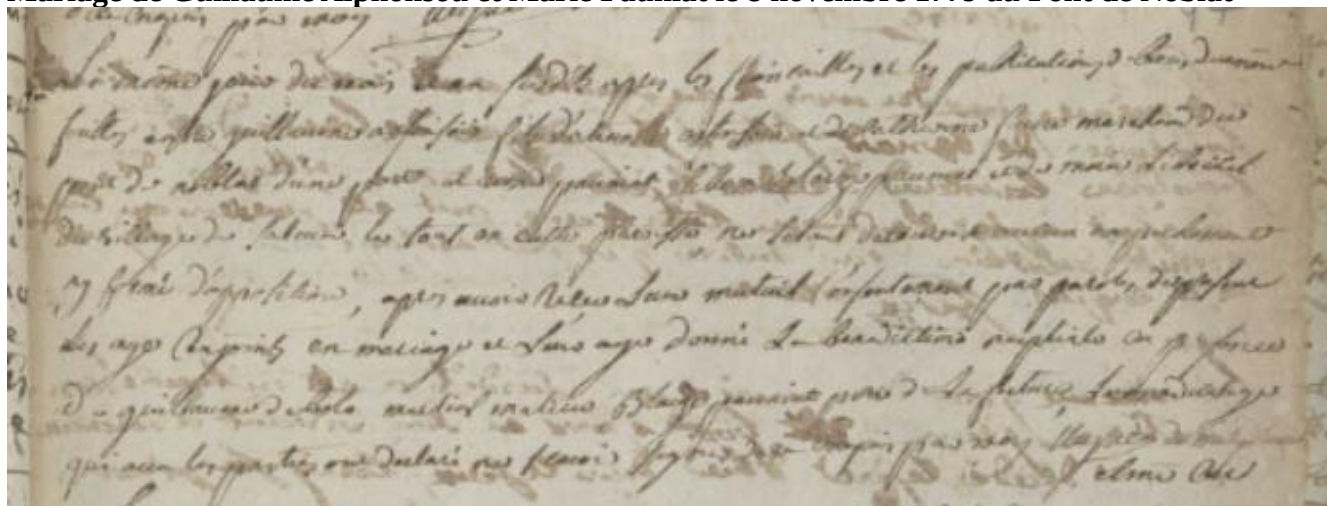
Famille Faucher-Alphonsou au Pont de Noblat

Le Pont de Noblat est une bourgade qui avant la révolution était une paroisse indépendante, qui par la suite a été réunie à Saint-Léonard pour former la commune actuelle de Saint-Léonard de Noblat. La famille Alphonsou y vit depuis déjà au moins plusieurs décennies lors de la naissance de **Marie Alphonsou le 11 juillet 1784**, quatrième des huit enfants que j'ai pu trouver, du couple **Guillaume Alphonsou**, tisserand, et **Marie Pauniat**, qui se sont mariés dans la même paroisse le **8 novembre 1779**. Leur acte de mariage nous apprend que Guillaume était fils d'un autre tisserand **Etienne Alphonsou**, dont j'ai retrouvé la sépulture le **10 mars 1783** au Pont de Noblat, et de **Catherine Faure**. Les archives paroissiales du Pont de Noblat sont tellement difficile à déchiffrer, qu'il va être très fastidieux d'en savoir plus. Marie Alphonsou épousera un autre immigré corrézien ! Notre famille est peuplée de corréziens qui vont faire leur vie en Haute-Vienne... Il s'agit d'**Etienne Faucher**, né le **28 janvier 1784** à Saint-Bonnet-la-Rivière, fils de **François Faucher** dont la date de décès, le **6 février 1802** toujours à Saint-Bonnet, est donnée dans l'acte de mariage de son fils. Je suis stupéfait de n'avoir retrouvé ni l'acte de décès ni celui de baptême, ni aucune autre trace de Foucher dans les archives qui concernent St-Bonnet-la-Rivière, qui pourtant semblent bien tenues et sans lacunes... A se demander s'il n'y a pas eu erreur de mention de paroisse dans l'acte de mariage... Dommage.

Marie Alphonsou et Etienne Faucher se marient le **19 septembre 1805** à Saint-Léonard-de-Noblat, époque où Etienne est dit aubergiste. Dans l'acte de naissance de leur premier enfant, un de leur voisin est témoin, il est boulanger. Ce voisin semble avoir donné des idées (ou recruté ?) à Etienne, qui est ensuite qualifié de boulanger dans tous les autres actes le concernant à partir de 1807. Il décède assez tôt, la **veille de Noël 1826**, et durant ses 21 années de mariage, il fera pas moins de onze enfants à sa femme, qui réussira à survivre et à en élever beaucoup (je ne sais pas combien sont morts en bas âge, j'ai recherché minutieusement, seule l'aînée semble avoir vite succombé, et pourtant parmi les onze enfants il y a quatre Catherine et trois Léonard, je m'attendais donc à ce qu'un nouveau remplace un mort !), la petite dernière aura 17 ans lors de la mort de sa mère le **6 avril 1842**.

C'est le dixième de ces onze enfants, qui en toute originalité s'appelle **Léonard Faucher**, né le **29 mai 1822**, qui sera notre ancêtre. Il commencera par épouser une certaine Anne Valière, de Saint-Léonard et à Saint-Léonard, qui décèdera à 30 ans le 6 mai 1855. Est-ce la perte de sa première femme (je n'ai pas retrouvé d'enfants) qui le poussera à partir s'établir dans la capitale régionale Limoges ? Quel rapport avec le fait qu'il soit porcelainier (artisanat en plein essor à l'époque, il y avait des fabriques à Saint-Léonard, mais d'après Wikipedia, « à partir de 1836 et la suppression des droits d'octroi sur le bois à l'entrée de Limoges qui jusqu'alors expliquaient la multiplication des usines à la campagne, les fabriques gagnent davantage la ville. Durant la décennie 1830, huit nouvelles se créent à Limoges ») ?

Mariage de Guillaume Alphonsou et Marie Pauniat le 8 novembre 1779 au Pont de Noblat



Baptême de Marie Alphonso le 11 juillet 1784 au Pont de Noblat

figures de ce interpellés Belezir Curé
 fut de l'ordre grave mil sept cent quatre vingt quatre Le
 marie ouyenne jans du mois de juillet j'ai baptisé marie
 alphonso née de meure jans en ciroubes ou es heures du
 matin du legitime mariage de guillaume
 alphonso et de marie paugnat le premier de
 Leonard alphonso avec de la baptisée et de
 marie marie jans qui ont déclaré se passer
 figures de ce interpellés Belezir Curé

Mariage de Marie Alphonso avec Etienne Faucher le 19 sept 1805 à Saint-Léonard-de-Noblat

mariage
 de
 etienne
 faucher
 avec
 marie
 alphonso

Le soussigné de la République le premier
 jour complémentaire par devant les officiers du maire
 officier de l'état civil de la commune de Noblat, canton
 de la municipalité de la commune de Noblat, entre
 etienne faucher né à l'abbaye de la Vierge le vingt huit
 janvier mil sept cent quatre vingt quatre fils de pierre
 faucher vint dix commune de Noblat le dix sept
 an dix comme il est constaté par l'acte de son mariage
 par devant les officiers de la commune de Noblat
 le dix septième an dix, le de dame catharine jans née à
 présente le mariage d'une part le de marie
 alphonso née au lieu de pont de noblat commune
 de noblat mil sept cent quatre vingt quatre fille
 majeure de guillaume alphonso le de marie paugnat
 née présente le mariage d'autre part. Lesquels actes ont
 été déposés et les célébrations de mariage projetées
 le tout les publications ont été faites et publiées par le
 soussigné le dix septième an dix le dix septième

Naissance de Léonard Faucher le 29 mai 1822 à Saint-Léonard-de-Noblat




 Aujourd'hui Ceste mai mil huit cent 22 / 26
 vingt deux, par devant nous
 de Saint Léonard, délégué aux
 Civil, Et Comparu à
 St. Léonard, Canton du même nom, Département de la Haute-Vienne,
 le sieur Lucien Faucher, marié, âgé de trente six ans, demeurant
 au pont de la dite commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin,
 né hier à sept heures du matin, de lui et de Marie Alphonsou sa
 légitime épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de
 Léonard. Lesdites déclaration et présentation ont été faites en présence
 des sieurs Guillaume Alphonsou, Esmerand, âgé de soixante quatre ans,
 demeurant au dit lieu du pont, ayant de l'enfant, et Antoine Courmiol
 Courmiol, âgé de vingt quatre ans, demeurant au même lieu, voisins.
 Le présent acte ayant été fait, le père a déclaré ne savoir signer le
 Courmiol ont signé avec nous
 Antoine Courmiol

Naissance de
 Léonard
 Faucher
 100.

Legx oncle a joint qui au mo al Jan Vol

Léonard s'appelait-il Cyprien dans la vie de tous les jours ? On pourrait le penser (même si les erreurs de prénoms dans les recensements sont courantes), avec cet extrait de **recensement de 1836 de Saint-Léonard, quartier du Pont de Noblat** :

suite	3451.	833.	alphonson & faucher	marie	---				1.	51 ans
du	3452.	833.	faucher	françois	---	1.				16 ans.
Pont -	3453.	833.	faucher	Cyprien	---	1.				13 ans
{	3454.	833.	faucher	Julie	---			1.		10 ans.
}	3455.	833.	faucher	marie	---			1.		9 ans.

Décès de Marie Alphonsou, le 6 avril 1842 à Saint-Léonard-de-Noblat

D'écès de
 maie
 alphonson
 42.

Aujourd'hui six avril mil huit cent quarante deux, par devant nous adjoint
 du maire de la ville de Saint Léonard, délégué aux fonctions de sieur de l'état Civil
 sont comparus à onze heures du matin à la mairie du dit St. Léonard, Canton du même
 nom, Département de la Haute-Vienne, les sieurs François de Bot, aubergiste, âgé de
 cinquante cinq ans, et Henry Dorat, maréchal, âgé de quarante ans, demeurant
 tout deux au dit lieu de Noblat en cette commune, le premier beau-frère et le second
 neveu de Marie Alphonsou: lesquels nous ont déclaré que la dite Marie
 Alphonsou était décédée le jour d'hui à six heures du matin en son domicile situé
 au dit lieu du pont, qu'elle était née en cette commune, qu'elle était âgée d'environ
 cinquante deux ans, qu'elle était fille de feu Guillaume Alphonsou et de défunte
 Marie Augnat, et qu'elle était veuve de Etienne Faucher, et ont les déclarations susdites
 signé le présent acte après que lecture en a été faite.

Legx oncle a joint qui au mo al Jan Vol

Mariage entre Léonard Faucher et Anne Valière le 10 août 1842 à Saint-Léonard

Mariage de
Léonard
faucher
avec
anne
valière

Ce jour'hui dix huit ont quarante deux, devant
Nous, Docteur en Médecine de la ville de Saint-Léonard, Docteur en Droit,
les publications de lois, publiées de L'état Civil, par le Maire et le
de la Matin, à la Maison, D'udit St-Léonard, Canton de l'ancien Nord,
Régionement de la Haute-Savoie, Le futur Léonard faucher, par celant,
né le 10e Novembre le vingt Mai mil huit cent vingt deux et, demeurant
au lieu du Saut, St-Marc, Légitime de son épouse faucher, —
doit de la Cité Commune le vingt quatre Décembre mil huit cent vingt
deux. Marie, d'aplombon, aussi de la Cité Commune le dix huit Janvier,
Autrice à contracter le présent mariage, par de l'église, de son contrat de
famille avec son père, par devant Notaire, par la Cité, dans la
Et demeurant Anne Valière, née de la Cité ville le dix Mai mil huit
cent vingt cinq et, demeurant rue de l'Église avec sa mère, fille mineure
de l'Église de St-Jean Valière, de l'Église de la Cité ville le quinze
Septembre mil huit cent trente deux et de Marie Marquier, présente
Et Constante, d'autre part.

leg.

Lesquels noms ont été de l'ordonnance de l'Église du mariage
par la Cité, et ont été publiés, ont été faits et affichés —
par la Cité de la Cité. Le dimanche dix sept et vingt quatre
juillet dernier, sans qu'il ait été fait d'opposition, par devant
à l'Église de la Cité, après avoir fait lecture de l'Église de la Cité
indiqué de l'article de l'Église, Non Caron, demande au futur Époux et
à la future épouse s'ils voulaient se prendre pour mari et pour
femme. Chacun d'eux ayant répondu affirmativement et solennellement
Non, Non, au bout de la loi que Léonard faucher
et Anne Valière fait union par le mariage. Et tout quoi
Nous, avons dressé acte en présence des sieurs Léonard faucher,
bouteiller, âgé de trente trois ans, demeurant au presbytère de la Cité Commune,
François faucher, bouteiller, âgé de trente un ans, demeurant rue
St-Jean de la Cité ville, Louis Jules frères de Lépoux, Jean Baptiste
Vincent, Macoy, âgé de cinquante six ans, demeurant rue Notre Dame
de la Cité ville, oncle de Lépoux, et Martial Boucheron, Contaluge,
âgé de cinquante ans, demeurant rue de l'Église aussi au lieu de
Lépoux. Lecture du présent acte ayant été faite, les sieurs, la
Mère de Lépoux et les Cousins ont signé avec nous, sans de
Jean Baptiste Vincent qui a déclaré ne savoir signer.

anne valière
Léonard faucher
Boucheron
j'ai que faucher.
Lépoux Vincent

Naissance de leur seul enfant **Léonard Faucher** (quelle originalité) le 24 février 1846

Aujourd'hui vingt quatre février mil huit cent quarante six
 devant nous adonné le Maire de la ville de Saint Léonard, délégué
 aux fonctions d'officier de l'état civil, les Emparaux d'heureux Du
 Matin, à la mairie du dit St. Léonard, Canton du même nom, Département
 de la Haute-Vienne, d'heureux Faucher, porcelainier, âgé de vingt quatre
 ans, demeurant rue canonniers en cette ville, lequel nous a présenté un
 enfant du sexe masculin né le jour d'hui à cinq heures du matin sous la dite
 rue de lui et de Anne Valière la légitime épouse, et auquel il a déclaré
 vouloir donner le prénom de Léonard. Et dites Déclaration et présentation
 ont été faits en présence de Léonard Faucher, porcelainier, âgé de
 quarante ans, demeurant au bout en cette commune, ou de St. Pierre du
 nouveau né, et François Chère, aussi porcelainier, âgé de vingt huit ans,
 demeurant faubourg Bancherou en cette commune, non parut. Lecture du
 présent acte ayant été faite, le père et les témoins ont signé avec nous.
 Signé Faucher Léonard Faucher Chère François

Naissance de
 Léonard
 Faucher
 32

Décès d'Anne Valière le 6 mai 1855 à Saint-Léonard

Aujourd'hui six mai mil huit cent cinquante cinq, devant nous adonné
 le Maire de la ville de Saint Léonard, délégué aux fonctions d'officier de l'état
 civil, ont comparu à quatre heures du soir à la mairie du dit St. Léonard, Canton
 du même nom, Département de la Haute-Vienne, Louis de la Forêt, porcelainier,
 âgé de vingt huit ans, demeurant rue Soupinon en cette ville, et Joseph
 Faucher, entrepreneur, âgé de quarante ans, demeurant route de Blomont
 en cette dite ville, tous les deux beaux frères de Anne Valière. Lesquels nous
 ont déclaré que la dite Anne Valière, sans profession, âgée de trente ans, née
 en cette commune, fille de feu Jean Valière et de Marie Mourin épouse
 de Léonard Faucher, porcelainier, était décédée le jour d'hui à neuf heures du matin
 en son domicile situé rue de la mairie en cette ville. après laquelle et d'heureux
 Mourin a signé le présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Dicit
 de Anne
 Valière
 32

Famille Faucher, Limoges

Nous voici donc à la convergence de toutes ces familles. Le porcelainier veuf Léonard Faucher quitte Saint-Léonard-de-Noblat pour Limoges, et plus précisément *rue de Paris*, comme mentionné sur l'acte de son deuxième mariage. L'enfant qu'il a eu avec sa première femme est-il toujours en vie ? Je n'ai pas trouvé son décès sur les archives. Par ailleurs, nous avons vu que la famille Salomon émigre de leur village corrézien Donzenac pour Limoges, et s'établissent dans la même *rue de Paris*. On peut donc supposer que c'est en voisins que **Léonard Faucher** et **Jeanne Salomon**, dite alors repasseuse, se sont connus. Toujours est-il qu'ils se marient le **18 novembre 1856**, soit seulement 18 mois de veuvage pour Léonard, qui a alors 34 ans, alors que Jeanne est tout juste majeure depuis seulement trois semaines... Après la naissance de son grand-frère Léonard Eugène, notre ancêtre **Jacques Faucher** naît le **16 janvier 1863** à Limoges, *rue du crucifix*. Son grand-père Jacques Salomon, témoin de l'acte, réside toujours *rue de Paris*.

Comme son père, Jacques contracte un premier mariage, à 25 ans, avec **Jeanne Gaudy**, tout juste 21 ans, le **18 janvier 1888** à Limoges. Il habite alors *42 avenue Garibaldi*, une maison qui existe encore en ce XXIème siècle. Il est dit négociant, ainsi que son père (qui jusqu'à présent était porcelainier), Jeanne est fille de rentier, et habite *18 rue d'Antony*. Il en divorcera quatre ans plus tard, avec pertes et fracas (j'ai obtenu une copie du jugement du prononcement du divorce, où il est dit que la femme est condamnée aux dépens, parce qu'elle n'a pas réintégré le domicile familial (elle est revenue chez son père), elle a porté plainte contre son mari mais elle a été déboutée. Il est dit que les "diffamations" et l'abandon conjugal forment deux injures graves au mari, d'où la condamnation).

C'est alors qu'on retrouve la jeune **Jeanne Eyrolle**, de Saint-Priest-Taurion, fille de l'aubergiste Léonard (décédé) et de la sage-femme Catherine Savy. **Jeanne et Jacques** se marieront 6 mois après le divorce, le **25 août 1892 à Saint-Priest-Taurion**. Jacques est alors marchand de vin, habite toujours Limoges au 42 av Garibaldi, adresse où **naîtra** enfin **Catherine Jeanne Thérèse Faucher**, future mère de **Jean Picaud**, le **10 juillet 1893**. Ils reviendront habiter à Saint-Priest-Taurion par la suite, très probablement après **la mort** du papi **Léonard** le **3 novembre 1894** à 72 ans. Le frère de Catherine, Maxime Faucher, y naît le 12 juillet 1895. Sur son acte de naissance, son père Jacques est dit sans profession. La mort de son père lui a fait perdre son emploi ? Toujours est-il que dans le recensement de 1906, où on les retrouve tous les cinq avec la grand-mère Jeanne Salomon, il est à nouveau qualifié de négociant. En revanche, dans le recensement de 1911, Maxime Faucher loge chez sa grand-mère Elisabeth Savy et son oncle Maxime Eyrolle... Philomène et Jacques sont-ils morts entre 1906 et 1911 ?

Recensement Saint-Priest-Taurion 1906

26	Faucher	Jacques	1863	Limoges	50	chef	négociant	Autkellic
27	Eyrolle	Philomène	1869	S. Priest Taurion	50	femme		
26	Faucher	Marie Thérèse	1893	Limoges	50	fill		
27	Faucher	Maxime	1895	S. Priest Taurion	50	fil		
28	Salomon	Jeanne	1821	Donzenac	50	mère		

Mariage de Léonard Faucher et Jeanne Salomon à Limoges le 18 novembre 1856

372
faucher L.
" "
Salomon J.

L'an mil huit cent cinquante six, le dix huit
novembre à dix heures du matin, pardevant
nous Adrien Broussaud, adjoint du Maire de la
ville de Limoges, officier de l'état civil.
Ont comparu Léonard Faucher, porcelainier
né à Saint Léonard, Haut Vienne, le vingt neuf
juin mil huit cent vingt deux, suivant son
extrait de naissance, demeurant en cette ville
rue de Paris, veuf de Anne Valière, décédée
à Saint Léonard, le six mai mil huit cent
cinquante cinq, fils majeur de feu Etienne
Faucher, boulanger, et de feu Marie Alphonse,
son épouse, décédés à Saint Léonard, les vingt
quatre décembre mil huit cent vingt six,
et six avril mil huit cent quarante deux,
suivant les extraits de décès et au sans ascendants
d'une part.
Et Jeanne Salomon, lepassense, née à
Dreux, (Sarthe) le vingt neuf octobre mil
huit cent trente cinq, suivant son extrait de
naissance, demeurant avec ses père et mère
juridite rue, fille majeure de Jacques Salomon
facteur aux messageries et de Thérèse Grivel,
son épouse, lesquels ici présents consentent
aux présents mariage, d'autre part.
Les comparans et les ascendants de la comparante
sur la demande que nous leur avons fait
en exécution de la loi, ont déclaré qu'il n'y
a pas entre eux de contrat de mariage.
Lesquels nous ont requis de procéder à la
célébration du mariage. Lesdits projets sous
les publications ont été faits, devant le
principale porte de notre mairie, commune
le vingt six octobre dernier et deux jours
aucune opposition audit mariage ne
nous ayant été signifiée, faisant droit
à leur requête, après leur avoir donné
lecture des articles ci dessus mentionnés
desquelles demeurant unies, au présent et
du Chapitre six du code Napoléon institut
du mariage, avons demandé aux futurs, ou
s'ils veulent se prendre pour mari et pour
femme, chacun d'eux, ayant répondu par une
et affirmativement, déclarons et nous et
la loi que Léonard Faucher et Jeanne
Salomon, sont unis par le mariage. De quoi

avons dressé acte en présence de Antoine
 Faucher, âgé de quarante deux ans, français,
 Faucher, âgé de trente huit ans, porcelainier,
 demeurant route de Paris, frères et contractants
 Jean Salomon, facteur aux messageries, âgé
 de vingt sept ans, demeurant à Lille, cousin
 frère de la contractante et Edouard Auguste
 Schmit, porcelainier, âgé de quarante ans,
 demeurant Fautourg des Benedictins
 lesquels ainsi que les contractants, et le
 père de la contractante, l'ont signé avec
 nous, la mère a déclaré ne savoir de ce qui

Jeanne Salomon Faucher bonard, Salomon
 Etienne Faucher Faucher Francois
 Schmit F. M...
 L'... cent cinquante six, le dix

Naissance de Jacques Faucher le 16 janvier 1863 à Limoges

69
 Faucher après lecture faite,
 Jacques Couturier, Jeanne Pauliat Ch. le Sage
 L'an mil huit cent soixante trois, le seize jannie ides
 heures et minutes précédents nous Charles Joseph Jean Baptiste
 Ledage, docteur en médecine de la ville et chargé d'office de l'état civil,
 et comparant bonard Faucher, porcelainier, âgé de quarante
 deux ans, demeurant avenue de l'Europe, lequel nous a présenté
 un enfant nouveau né masculin né chez lui ce matin à
 une heure chez comparant et de Jeanne Salomon,
 son épouse, âgée de vingt sept ans, auquel enfant il a
 déclaré comme le prénom de Jacques, lesquelles
 présentation et réclamation faites en présence de Jacques
 Salomon, facteur aux Messageries, âgé de cinquante
 sept ans demeurant route de Paris, aïeul de l'enfant, et
 Jean Baptiste Guillet, menuisier, âgé de trente quatre ans,
 demeurant rue cheval blanc 19, lesquels ainsi que les sœurs
 ont signé avec nous après lecture faite.

Faucher M... Guillet Ch. le Sage

Mariage de Jacques Faucher et Jeanne Gaudy le 18 janvier 1888 à Limoges

N° 14 Du Dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, à onze heures du matin

Acte de mariage de Jacques **Faucher**, négociant, âgé de vingt-cinq ans révolus, né à Limoges, y demeurant avec ses père et mère, Armand Gaubaldi, 42, fils majeur et légitime de Leonard Faucher, négociant, et de Jeanne Salomon, sans profession, lesquels ici présents, consentent au mariage. Et comparant à justifié de sa libération du service militaire, d'une part.

Et de Jeanne **Fernande Céline Gaudy**, sans profession, âgée de vingt-un ans, révolus, née à Limoges, y demeurant avec ses père et mère, Rue d'Antony, 18, fille majeure légitime de Jean Baptiste Gaudy, coiffeur, et de Marie Lucie Roche, sans profession, lesquels ici présents consentent au mariage d'autre part.

Les actes produits par les futurs aux fins dudit mariage sont :
 1° L'extrait du registre des publications de cette Mairie constatant que les publications de mariage projeté entre les sus-nommés ont eu lieu, conformément à la loi, les premiers et huit janvier courant, et qu'il n'a été formé aucune opposition.
 2° L'acte de naissance du futur, du seize janvier mil huit cent soixante-trois.
 3° L'acte de naissance de la future du vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-dix.

De tous lesquels actes en forme légale, de même que du chapitre VI du Code civil, au titre du MARIAGE, sur les droits et devoirs respectifs des époux, nous avons donné lecture aux termes de la loi.

Interpellés par nous d'avoir à déclarer s'ils ont fait un contrat de mariage, les futurs époux nous ont remis un certificat constatant que le contrat dont il s'agit a été reçu par Maître Basset, notaire à Limoges, le seize courant.

Après quoi lesdits futurs époux ayant, sur notre demande, déclaré, l'un après l'autre, se prendre pour mari et pour femme, nous soussigné, Claude Dumas Gaudin Adjoint du Maire délégué aux fonctions d'officier de l'état-civil de la commune de Limoges (Haute-Vienne), avons prononcé, au nom de la loi, que Jacques Faucher et Jeanne Fernande Céline Gaudy sont unis en mariage. Dont acte fait et passé publiquement en la maison commune dans la salle des mariages, les portes ouvertes, en présence de 1° Jean Baptiste Laroudie, âgé de soixante-dix ans, marchand de bois, demeurant au port du Harpid, R. oncle paternel du marié, 2° Antoine Grivel, âgé de quarante ans, Eclésiaste, demeurant à Beaulieu (Corrèze), 3° Jean Baptiste Amédée Basset, âgé de soixante-trois ans, notaire, demeurant à Limoges, boulevard Gambetta, 34, non parent du marié, 4° Théophile Nicolas Pradier, âgé de soixante-trois ans, rentier, demeurant à Limoges, boulevard de la Dignomède, 26, cousin de la mariée. Après lecture toutes parties présentes ont signé avec nous.

M. Dumas Gaudin
M. Basset
M. Grivel
M. Pradier

J. Faucher
 J. Gaudy
 C. Faucher
 Jeanne Salomon
 Gaudy
 Marie Gaudy née
 Céline Laroudie
 Grivel
 Pradier

Naissance de Catherine Faucher le 9 juillet 1893 à Limoges

297

N° 1144
 Faucher
 Catherine

Du neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, à trois heures ¹ du soir et reçu par nous, Pierre Edouard Pissalaud adjoint du maire de la commune de Limoges, remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état-civil.

Acte de naissance d' Catherine Jeanne Chère Faucher, enfant du sexe féminin, né chez son père, hier matin à sept heures quarante cinq minutes, fille de Jacques Faucher, négociant, âgé de trente ans, et de Marie Philomène Eyrolle, son épouse sans profession, âgée de vingt-quatre ans, domiciliés à Limoges, avenue Garibaldi 42.

Sur la déclaration faite par le père de la nouvelle née.

Témoins : Jean Robert, confesseur, âgé de trente deux ans, domicilié à Limoges, boulevard Louis Blaine 99, et Alphonse Destets employé, âgé de trente-cinq ans, domicilié à Limoges, rue du Général Cézis 16, mes parents de l'enfant.

Constaté par le médecin commis à cet effet. Après lecture du présent acte les comparants ont signé avec nous.

Faucher Arrestés et Robert

Décès de Léonard Faucher le 3 novembre 1894 à Limoges

N° 1605
 Faucher
 Léonard

Du trois novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze à neuf heures ¹ du matin et reçu par nous, Pierre Edouard Pissalaud adjoint du maire de la commune de Limoges, remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état-civil.

Acte de décès d' Léonard Faucher, marchand de vin, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le vingt-neuf mai mil huit cent vingt deux, domicilié Limoges, avenue Garibaldi 42, veuf en premières noces de Marie Valère et époux en deuxièmes noces de Jean Salamon, sans profession, âgé de cinquante-neuf ans, fils de feu Etienne Faucher, et de feu Marie Alphandou son épouse, décédé en son domicile ce matin à quatre heures.

Sur la déclaration faite par Jacques Faucher, marchand de vin, âgé de trente-un ans, domicilié surdote avenue de Jean Salamon, négociant, âgé de soixante-cinq ans, domicilié à Vieux-Épernay, rue Pélerin au Becquignat, fils et beau-frère de la décedé.

Constaté par le médecin commis à cet effet. Après lecture du présent acte les comparants ont signé avec nous.

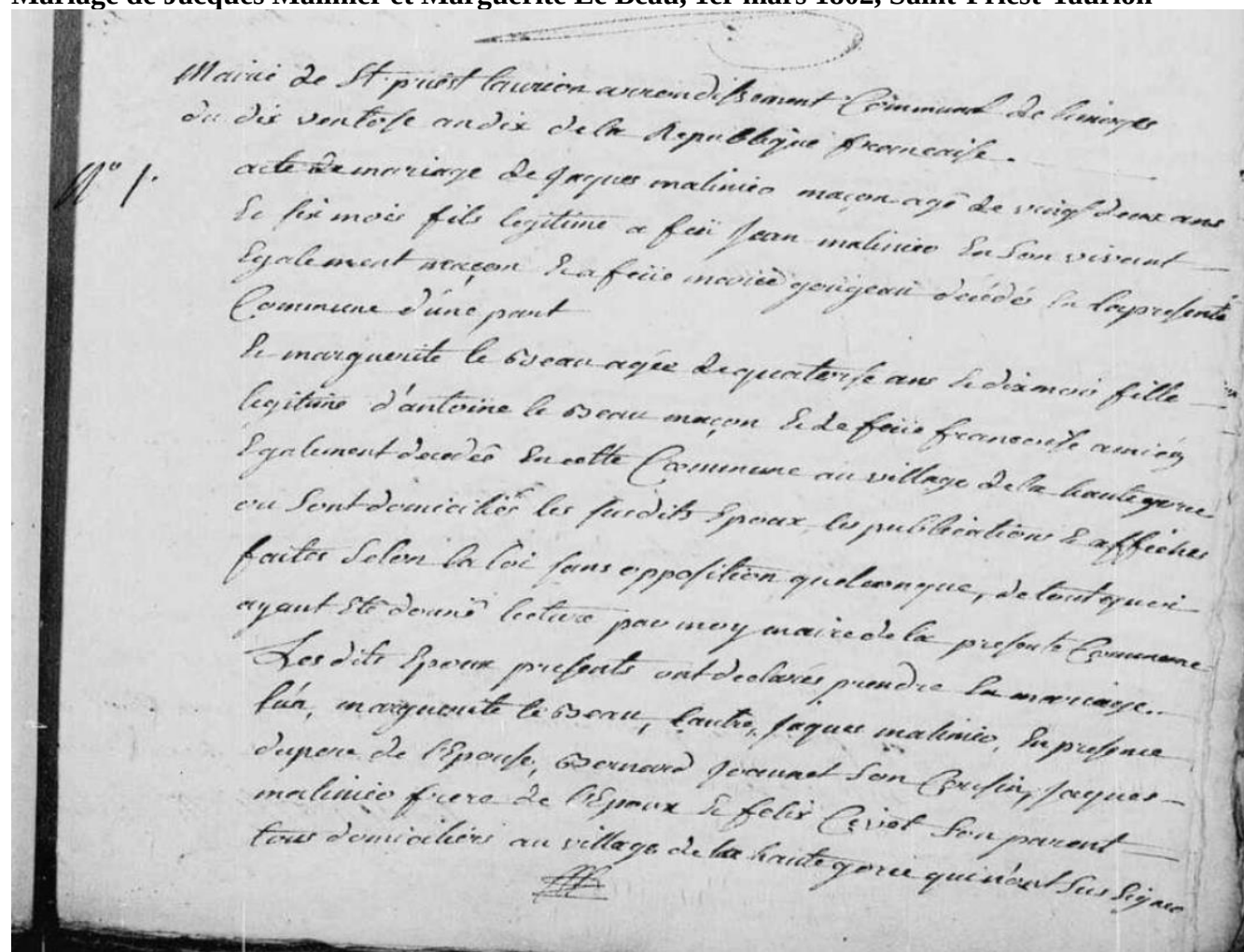
Faucher P. Salamon

Famille Malinier – Saint-Priest-Taurion

Le **1er mars 1802**, dans le hameau de la Haute-Gorce, commune de Saint-Priest-Taurion, **Jacques Malinier**, maçon de 23 ans, épousait l'adolescente **Marguerite Le Beau**, qui n'avait pas 15 ans. Pourquoi si jeune ? Elle ne semblait pas être enceinte, leur premier enfant archivé, Simon, est né en 1806. Certes sa mère était déjà décédée, mais pas son père **Antoine Le Beau**, maçon. Le père de Jacques, **Jean Malinier** est aussi maçon. Après Simon, ils ont Léonarde en 1809, qui décède à dix mois, puis Jacques en 1810, et enfin **Félix Malinier** né le **4 décembre 1811**, toujours à Haute-Gorce. La jeune **Marguerite Le Beau** décède à 34 ans le **14 février 1821**, Félix a 10 ans.

Il se mariera avec **Louise Savy**, soeur de Jean Savy que nous avons vu plus haut, qui lui, a pris pour femme Françoise Daguenaud, de la famille de papetiers de Saint-Léonard. C'est le **20 octobre 1835** que **Félix Malinier** et **Louise Savy**, pas encore majeure, se marient. On apprend du même coup que le père Jacques est décédé ailleurs que chez lui, à Ambazac. Un accident de travail ? Ils ont ensuite au moins deux filles, qui se prénomment toutes les deux (au moins officiellement) Marie. La première **Marie Malinier** vient au monde le **3 février 1844**, elle sera destinée à mettre au monde Alexandre Picaud. La deuxième, de 3 ans sa cadette, se mariera avec le forgeron Pierre Faure en 1841, qui prendra son neveu Alexandre à son service avant son mariage. **Louise Savy** s'éteindra le **9 mai 1852** à 36 ans, je ne connais pas le décès de Félix.

Mariage de Jacques Malinier et Marguerite Le Beau, 1er mars 1802, Saint-Priest-Taurion



Mairie de St. Priest Taurion arrondissement Communal de Linoges
du département d'Inde de la République Française.

N° 1.
acte de mariage de Jacques malinier maçon âgé de vingt trois ans
de six mois fils légitime de feu Jean malinier de son vivant
également maçon de feu marie georgeau décédés la présente
Commune d'une part
de marguerite le beau âgée de quatorze ans de dix mois fille
légitime d'antoine le beau maçon de feu françoise aubin
également décédés de cette Commune au village de la haute gorce
où sont domiciliés les susdits époux la publication & affiches
faites selon la loi sans opposition quelconque, de tout quel
ayant été donné lecture par moy maire de la présente Commune
Les dits époux présents ont déclaré prandre la mariage.
feu, marguerite le beau, l'autre, Jacques malinier, la présence
d'un père de l'époux, Bernard pourant son frère, Jacques
malinier frère de l'époux de felix Cevot son parent
tous domiciliés au village de la haute gorce qui sont sus signés

Naissance de Félix Malinier, le 4 décembre 1811, à Saint-Priest-Taurion

N° 24
 Félix
 Malinier
 Haute-gorce

L'an mil huit cent onze le quatre Décembre de ce mois à neuf heures du matin, par devant nous maire officier de l'état civil de la commune de St. Priest-Taurion, canton d'Ambourg, département de la Haute-Vienne, est comparu Jacques Malinier âgé de trente deux ans, marié, ancien de la Haute-gorce, lequel nous a présenté en la forme de son mariage un acte de naissance de son fils, de lui déclarant et de sa femme Marguerite Lebeau épouse et arguant de l'adultère commis par son mari en faveur de la fille de la baronne et prétention fautive de la présence de Félix, lequel agit de cinquante ans et est l'auteur d'un mariage au lieu de la Haute-gorce et de Jacques Malinier âgé de cinquante ans, son mari, lequel agit de cinquante ans et est l'auteur de l'adultère commis par son mari et a été fait par lui-même en tant qu'il agit.

(Signature)

Décès de Marguerite Le Beau, 14 février 1821

L'an de grace mil huit cent vingt un le quatorze février, par devant nous adjoint officier de l'état civil de la Commune de St. Priest Taurion, canton d'Ambourg, département de la Haute-Vienne, sont comparus, Félix Malinier âgé de trente ans, prop. Auzou-Dau à la Haute-gorce en attente et Auzou-Jeanne âgé de cinquante trois ans, prop. Auzou-Dau à la Haute-gorce en cette commune, lesquels nous ont déclaré que Marie Marguerite Lebeau, fille de feu Antoine Lebeau et de sa femme Simonne amie, épouse de Jacques Malinier et décédée à l'âge de trente ans à la Haute-gorce en cette commune. A ont les déclarants après que lecture leur a été faite du présent acte déclaré et avoir signé. Joseph Savy

Marguerite
 Lebeau
 Haute-gorce
 février

Mariage de Félix Malinier avec Louise Savy le 20 octobre 1835 à Saint-Priest-Taurion

N^o 12.
 Le sieur Malinier âgé de trente cinq, le vingt octobre pardevant Nous Maire off
 Félix Malinier de l'état civil de la commune de St Priest Taurion, Canton d'Ambazac, Départ
 et Louise Savy de la haute vierne sont conjugués Félix Malinier, âgé de vingt quatre ans
 Me au village de la haute gorge, la dite commune, le quatre décembre mil
 Le prout Cent rouge, Macon, fils de feu Jacques, et de Marguerite de Cand, le père

decidé au foyeur Commun d'Ambazac. + J. S. P. M. Commun et ut
 constaté par son acte de décès délivré par le Maire
 d'Ambazac et déposés aux archives de Notre Mairie, et la Mère de quatorze
 ans, Malinier âgé de vingt un, Commun et ut constaté sur le Registre de
 l'état civil de la présente Commune déposés à Notre Mairie; ainsi que l'acte
 de naissance du dit Félix Malinier; demeurant au susdit lieu de la haute
 gorge, Macon, et Louise Savy, âgé de dix huit ans Me au lieu du Moulin
 de la Roche la dite commune le rouge prout Malinier âgé de quinze, propriétaire
 demeurant au lieu du prout la dite commune fille de Jean et de Marie Anne
 Charles, âgé présent et consentent, lesquels Nous ont requis de procéder
 à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont
 été faites devant la principale porte de Notre Mairie Communale, savoir, la
 première le vingt sept septembre et la seconde le quatre octobre présent mois
 à l'heure de Midy, aucun opposition au dit mariage ne Nous ayant été
 signifiée, faisant droit à leurs Requisitions; après avoir donné lecture de
 toute les pièces ci-dessus mentionnées et du Chapitre six du titre du Code Civil
 du français intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la
 future épouse s'ils veulent se prendre pour Marie et pour femme; l'un
 deux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au Nom
 de la loi que Félix Malinier et Louise Savy sont unis par le mariage,
 de tout ce avons dressé acte en présence de Jean Savy âgé de vingt quatre
 ans propriétaire demeurant au susdit lieu du prout, Félix Malinier âgé de
 quarante cinq ans, Macon, demeurant au lieu de la haute gorge, cousin de
 l'époux, François Bourcier âgé de l'cinquante ans, propriétaire, demeurant au
 susdit lieu du prout, voisin de l'époux, et Simon Malinier âgé de trente
 deux ans, Macon, voisin de l'épouse, demeurant au lieu de la haute gorge
 le tout la dite commune, lesquels après qu'il leur en a été fait aussi
 lecture ont déclaré Me l'avoir signé à l'exception du Jean Savy,
 père et fils, et Simon Malinier, qui ont signé avec Nous.

Malinier
 Jean Savy
 Simon Malinier

dix huit
 nombre Malinier
 cent vingt
 et M.

Naissance de Marie Malinier le 3 février 1844 à Saint-Priest-Taurion

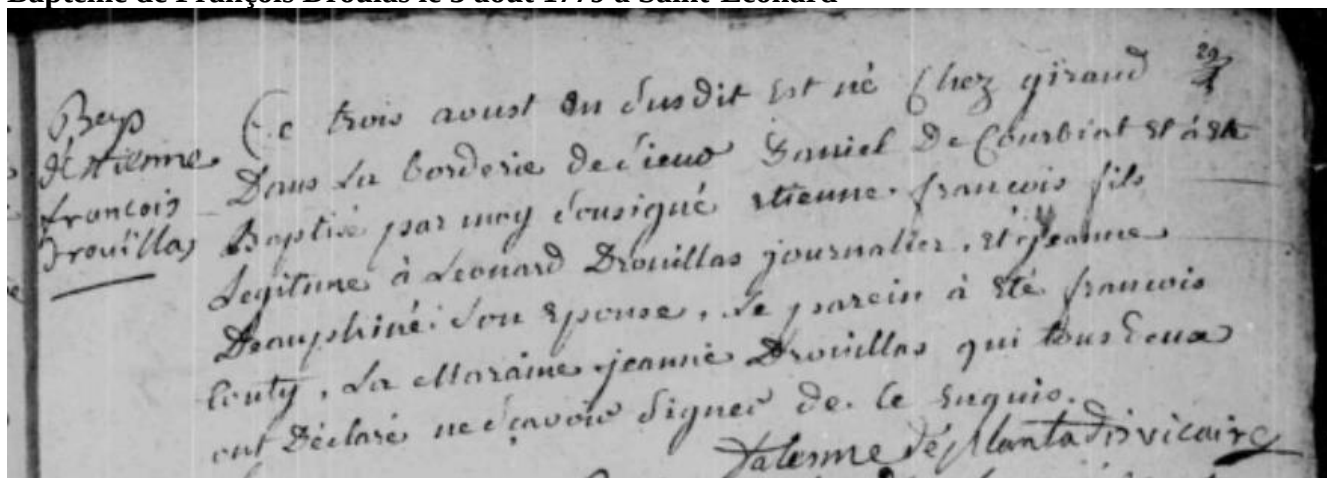
fait lecture, a comparu
N. 4.
Mabignier
Marie,
au pont.

Le 3 février 1844, à quatre heures du soir
pardevant Monsieur Maire officier de l'état civil de la commune de St. Priest Taurion
Canton d'Ombragez Département de la Haute-Vienne, est comparu Félix
Mabignier âgé de trente trois ans, demeurant au lieu du pont la dite commune
Journailleur, le quel Monsieur à présenté un enfant du Sexe féminin, née
de Lencatrin à deux heures dans la Maison qu'il habite au dit lieu,
de lui déclarant et de Louise Sasy son épouse, laquelle il a
déclaré vouloir donner le prénom de Marie, au dite déclaration
et présentation faite en présence de Félix Mabignier âgé de cinquante
un ans, et Leonard Mabignier âgé de trente huit ans, tous deux Maires
demeurant au village de haute gorge la dite commune, lesquels
déclarant et ont de père et tuteur déclaré les Sdits Signes de
présent acte après qu'il leur en a été fait lecture; *Cheminier*

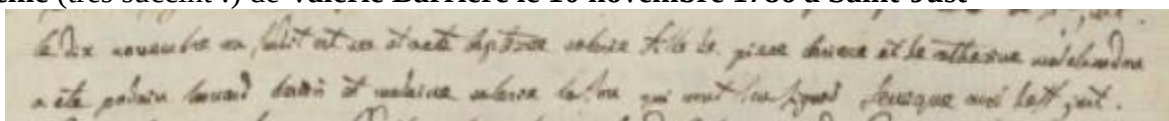
Famille Droulas – Saint-Just-le-Martel

Le 26 juin 1814, à **Saint-Just-le-Martel**, naissait **Antoinette Droulas**. Elle avait déjà un grand frère Léonard de 6 ans de plus, et aurait un petit frère Jean-Baptiste de 2 ans de moins. Sa mère **Valérie Barrière** était aussi de Saint-Just, elle y était née le 10 novembre 1786, de **Pierre Barrière et Catherine Marchandou** dont je ne sais rien. Son père **François Droulas** (qui s'écrivait Drouillas auparavant), laboureur était né à **Saint-Léonard** le 3 août 1779, au lieu dit *Chez Giraud*, de **Léonard Droulas et Jeanne Dauphiné** dont je ne sais rien non plus. Chose étrange, c'est à **Saint-Léonard** et non à Saint-Just que se sont mariés les parents d'Antoinette, le 6 mars 1803, alors que Valérie n'avait que 16 ans. Antoinette et ses parents changèrent de commune pour vivre à **Saint-Martin-Terressus** où le père **François Droulas est décédé le 26 janvier 1840**. Sa veuve Valérie et sa fille Antoinette étaient alors toutes deux servantes au *Breuilh*, village de Saint-Martin, Antoinette plus particulièrement chez un veuf propriétaire qui s'appelait **Pierre Picaud**, qu'on reverra bien sûr par la suite.

Baptême de François Droulas le 3 août 1779 à Saint-Léonard



Baptême (très succinct !) de Valérie Barrière le 10 novembre 1786 à Saint-Just



Mariage de François Droulas et Valérie Barrière le 6 mars 1803 à Saint-Léonard

*Etienne François
Droullas
avec
Valérie
Barrière*

Du *dix sept* jour du mois de *septembre* an *trois* de la République française,
ACTE DE MARIAGE de *Etienne François Droullas*
âgé de *vingt quatre* ans né à *Saint Léonard* Département
de *la Haute Vienne* le *trois* du mois de *août*
an *mille sept cent soixante dix neuf* profession
de *Laboureur* demeurant à *Saint Martin terres*
Département de *la Haute Vienne* fils de *Leonard Droullas*
demeurant à _____ Département de _____
et de *Jeanne Dauphine*



Et de *Valérie Barrière* âgée de *environ seize* ans
née à *Saint Just* Département de *la Haute Vienne*
le *dix* du mois de *novembre*
an *mille sept cent quatre vingt ha* demeurant à *Marignot*
Département de *la Haute Vienne* fille de *Pierre Barrière*
demeurant à *Saint Léonard* Département de *la Haute Vienne*
et de *Catherine Marchandou*

Les Actes préliminaires sont extraits des registres des publications de Mariage
faites à *la principale porte de cette maison le dimanche*
dix sept pluviôse *derrière*, et de *publication*
faite à Saint Martin terres le dix sept du dit mois *de l'acte*
de mariage de Etienne François Droullas et Valérie Barrière

Et affichés au terme de la Loi, le tout en forme, de tous lesquels Actes il a
été donné lecture par moi Officier public soussigné, aux termes de la Loi.

Lesdits époux présents ont déclarés prendre en mariage l'un *la citoyenne Valérie*
Barrière l'autre *le citoyen Etienne François Droullas*.

En présence de *Jacques Droullas* demeurant à *Chatenet*
profession de *Laboureur* âgé de *environ trente* ans

De *Leonard Fugier* demeurant à *si Chatenet*
profession de *Laboureur* âgé de *vingt deux* ans

De *Pierre Barrière* demeurant à *Marignot*
profession de *Laboureur* âgé de *quarante deux* ans

et de *Etienne Droullas* demeurant à *Marignot*
profession de *Laboureur* âgé de *soixante deux* ans

Après quoi, Moi *Valérie Fugier* Maire de *Saint Léonard*
faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé qu'au nom de la Loi

lesdits époux sont unis en mariage et ont lesdits époux et témoins *signés au*
ne savoir signé de *ce enquis*

Valérie Fugier adjoint

Naissance d'Antoinette Droulas le 26 juin 1814 à Saint-Just

Antoinette Drouilla
 de la Charferie.
 N.º 15.

J'Ay mil huit cent quatorze, et le vingt-huit juin à huit heures
 du matin, pardevant nous Simonon Barrand Maire, Officier de l'Etat civil,
 de la Commune de Saint Just, canton de Linnès, Département de la Haute
 Saône, et comparu le Nomme François Drouilla, âgé de trente deux ans,
 Laboureur, demeurant au Village de la Charferie, Commune de Saint Just,
 lequel nous a déclaré au Chefaut de Soixante Femmes, le vingt six de ce
 mois à cinq heures, de Soir, de lui déclarant et de Polaire Barrière, Sou Epouse,
 et auquel il a déclaré vouloir donner le Nom de Antoinette. La dite déclaration
 et présentation faites en présence d'Elle Delage âgé de trente huit ans, Laboureur,
 demeurant au Village de Brouffort, Commune de S. Just, et de Leonard Baite,
 âgé de trente six ans, aussi Laboureur ausudit Village de la Charferie. Les
 quels ainsi que le Père, ont déclaré ne savoir signer, après qu'il leur a été fait
 lecture du présent acte. Simonon Barrand.

Décès de François Droulas le 26 janvier 1840 à Saint-Martin-Terressus

N.º 2

François
 Droulas
 en saqas
 de son nom
 et s'appareil
 mine.

J'Ay mil huit cent quarante et le vingt six janvier à trois heures du
 soir pardevant nous Maire Officier public de l'Etat civil de la
 Commune de S. Martin Terressus Canton de S. Léonard Département
 de la Haute Saône, j'ont comparu Leonard Droulas âgé de
 trente deux ans fils du Dédé bas nommé de mourant au Chef
 Lieu de cette Commune et Leonard Millon âgé de trente huit ans
 de mourant au Village de Brouillis. En cette Commune nous les deux
 Cuthisatours. Les quels nous ont déclaré que ainsi à trois heures
 du soir ai Dédé au lieu du thicadour de cette Commune François

Droulas Cuthisatours âgé de cinquante six ans fils à feu. Et à
 feu Epoux de Catherine Barrière ni la de Commune de S. Léonard
 les quels ont déclaré ne savoir signer après que lecture
 leur a été faite du présent acte. Simonon Barrand Maire.

Famille Picaud, entre Creuse et Haute-Vienne

Voici enfin la dernière pièce du puzzle, pas la moins mouvementée, tant géographiquement que familialement et professionnellement. La deux personnes centrales sont des **Pierre Picaud** (ça s'écrivait Picot à l'époque), le premier né vers 1767 à *Orgnac*, lieu-dit du **Châtenet-en-Dognon** (voir carte) en Haute-Vienne. Le plus ancien acte où il apparaisse, c'est l'acte de **naissance** de son premier fils (connu), le deuxième **Pierre Picaud**, le **21 septembre 1798**, au village du *Villard*, paroisse de **Saint-Martin-Sainte-Catherine** dans la Creuse. Le père était alors qualifié de cultivateur, et a eu ce fils avec **Marie Brédier**, fille de **Pierre Brédier** et **Léonarde Fayolle**, dont je ne sais rien de plus, si ce n'est que **Marie est décédée le 26 février 1801**, toujours au *Villard*, et probablement assez jeune. Pierre Picaud (père) allait très rapidement lui trouver une remplaçante, puisqu'il se remarie quelques semaines plus tard, le 29 mai 1801, avec Louise Dourdonnaud, elle aussi jeune veuve de trente ans. Elle est originaire du *moulin de St-Martin*, dans la commune de Saint-Martin-Terressus, en Haute-Vienne. Je n'ai pas vraiment compris de quel moulin il s'agissait, car il y en a plusieurs, qu'on verra d'ailleurs par la suite. A partir de cette date, Pierre Picaud père allait être qualifié de meunier, et on va le voir aller de moulin en moulin. Pierre Picaud fils, lui, allait voir naître plusieurs demi-frères et demi-soeurs, respectivement François en 1803 (qui allait être son témoin lors de son deuxième mariage), Jean en 1805, Jacques en 1807, Louise en 1810 et Françoise en 1813. C'est d'ailleurs sur les actes de naissances de ces deux dernières filles, qu'on voit que Pierre Picaud père change de moulin, pour être à celui de la *Gannerie* en 1810, et à celui du *Maureix* en 1813, ou son premier fils Pierre junior sera meunier à ses côtés en 1818. C'est en effet cette année là, et plus précisément le 25 août 1818, que le jeune Pierre Picaud, à 19 ans, épouse Marie Anne Chaumaud, qui elle a seulement 15 ans, à St-Martin-Ste-Catherine (Creuse), dans le chef-lieu duquel vit la famille Chaumaud. Ensemble ils ont trois enfants. Antoinette en 1821, ils habitent toujours St-Martin-Ste-Catherine, Pierre est dit cultivateur. Jacques en 1825, mais là ils ont déménagé au *moulin de Maureix* à Saint-Martin-Terressus (Haute-Vienne) où Pierre habitait avec son père en 1813, et Pierre est dit tisserand ! Puis Louise naît en 1828, l'acte est illisible je ne sais dans quel lieu-dit de St-Martin-Terressus ils sont. Mais à la mort de Marie Anne Chaumaud, le 28 décembre 1831, ils ont encore déménagé, et sont au *Breuilh*, toujours à St-Martin-Terressus, et Pierre est alors qualifié de propriétaire ! On l'y retrouve lors du recensement de 1836, avec son fils Jacques qui visiblement va à l'école, sa fille Marie (Antoinette ?) qui pendant ce temps garde les cochons. Et sa servante, une certaine Antoinette Droulas, ça vous dit quelque chose ?

<i>Droulas</i>	607	III	<i>picaud</i>	<i>pietra</i>	<i>propriétaire cultivateur</i>	1		57
	610	III	<i>picaud</i>	<i>jacques</i>	<i>ecolier</i>	1		11
	611	III	<i>picaud</i>	<i>maria</i>	<i>gardienne de cochons</i>	1		19
	612	III	<i>Droulas</i>	<i>antoinette</i>	<i>servante</i>	1		21

Et bien oui, les événements vont alors s'enchaîner, après le **décès** de son père **Pierre Picaud** au *moulin de Drouillat* (à nouveau dans la Creuse à St-Martin-Ste-Catherine) le **4 janvier 1836**, **Pierre Picaud fils se marie le 29 juin 1840** avec sa servante **Antoinette Droulas**, à Saint-Martin-Terressus. Et apparemment il était temps, car 5 semaines plus tard, **naît** le petit **Jacques Picaud, le 4 août 1840**, toujours au *Breuilh*. Mais ce n'est pas fini ! De cette nouvelle union, va naître Catherine en 1845, les Picaud ont encore déménagé, pour habiter le lieu-dit *la Cour* ! D'ailleurs Pierre y devient grand-père, car son fils Jacques (le grand), maintenant charpentier, a une fille en 1847 à *la Cour*.

Enfin, l'événement suivant de ma connaissance est le **mariage le 25 avril 1868** du petit **Jacques Picaud**, devenu fileur, avec **Marie Malinier** que je ne présente plus, et où l'on apprend que toute la famille habite maintenant au *Pont* de Saint-Priest-Taurion, et que les parents Pierre Picaud et Antoinette Droulas sont

qualifiés de journaliers... Ces deux Pierre Picaud ont donc cumulé bon nombre de métiers, de conditions, de lieux, de femmes, d'enfants...

Naissance de Pierre Picaud (fils) le 21 septembre 1798 à Saint-Martin-Sainte-Catherine

AUJOURD'HUI *le Cinquième complémentaire* l'an *Six* de la République française, une et indivisible, devant nous *Jacques Maurice* *agent Municipal* de la commune de *Saint Martin* *Sainte Catherine* est comparu *Pierre Picaud cultivateur*

demeurant à *au lieu des Villard* commune de *Saint Martin Sainte Catherine* assisté de *Pierre Brédier et de Pierre Frugier* tous les deux âgés de vingt-un ans accomplis, demeurant à *au lieu des Villard* qui nous a présenté un enfant *Mab* que nous a dit né le *de Naine* jours à *Six* heures du *Matin* au lieu des *Villard* et se nommer *Pierre Picaud* fils de *Son comparant et de Marie Brédier Son épouse*

laquelle déclaration, les témoins sus-nommés, nous ont attesté sincère et véritable; les témoins et le citoyen sus-nommés ont été interpellés de signer sur le présent registre avec nous; ils ont *declare de savoir Signer Ceci en* *quis Nous Nous Somme Soussigné*

AUJOURD'HUI l'an de la République

Décès de sa mère Marie Brédier, le 26 février 1801 à Saint-Martin-Sainte-Catherine

Du *sept* jour du mois de *ventose* l'an *neuf* de la République française.

ACTE DE DECÈS de *Marie Brédier épouse de Pierre Picaud* décédé le *même* jour à *vingt* heures du *matin* profession de *Cultivateur* âgé de *vingt cinq* ans, né à *au Villard* département de *La Creuse* demeurant à *au Villard*

filles de *Pierre Brédier* et de *Leonarde Fayolle*

Sur la déclaration à moi faite par le C.^{en} *Pierre Frugier* demeurant à *au Villard* profession de *Cultivateur* qui a dit être *parent* de la défunte et par le C.^{en} *Pierre Gammet* demeurant à *au Villard* profession de *Cultivateur* qui a dit être *voisins* de la défunte Et ont signé et ont fait *signés de ce Enquis*

Constaté par moi *Alexandre* maire de la Commune faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

Alexandre

Décès de Pierre Picaud le 4 janvier 1836 à St-Martin-Ste-Catherine

ACTE DE DÉCÈS.

N^o 1.
 Pierre Picaud, du
 Moulin de Stouillat.

L'an mil huit cent trente-six, le cinq du mois de janvier, à quatre heures du soir, par-devant nous, Maire, Officier de l'état civil de la commune de St-Martin-Ste-Catherine, canton de Bourgenouf, département de la Creuse, sont comparus Jacques Picaud, Charpentier, âgé de vingt-huit ans, fils du défunt, demeurant au Moulin de Stouillat, en cette commune, et Eliezer Vostin, âgé de vingt-huit ans, neveu du défunt, cultivateur au chef-lieu de la commune de St-Laurent-les-Eglises, département de la Haute-Vienne, lesquels nous ont déclaré que, le jour d'hier, quatre de ce mois, à deux heures du soir, Pierre Picaud, Menuisier, âgé de cinquante-neuf ans, veuf de Louise Bourdournaud, et fils légitime de feu Jean Picaud et de feu

est décédé au susdit Moulin de Stouillat, en cette commune, et les déclarans, après que lecture leur a été faite du présent Acte, ont ref. se faire signer, de ce lequel.

L. Picaud

Naissance de Jacques Picaud le 4 août 1840 à St-Martin-Terressus

N^o 17
 Jacques Picaud

Le quatre août mil huit cent quarante et de cinq heures à deux heures de la soirée midi grand saun pour Maire officier public de l'état civil de la commune de St-Martin-Terressus Canton de St-Bonard département de la Haute-Vienne. Est comparu Pierre Picaud âgé de quarante deux ans propriétaire cultivateur demeurant au brasil en cette commune, de quel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à cinq heures du soir au feu dit lieu de brasil de lui déclarer et d'attribuer le nom de Jacques. La susdite présentation a été déclarée vouloir donner le prénom de Jacques. La susdite présentation a été déclarée avoir été faite en présence de Leonard Vargnon âgé de trente sept ans et de Jacques Du moulin âgé de vingt sept ans tous les deux cultivateurs et domiciliés au village de Lamagnière en cette commune. Les quatre père et témoin ont déclaré ne savoir signer après que lecture leurs a été faite du présent acte. L. Picaud et Lamagnière à six heures du matin.

Mariage de Jacques Picaud et Marie Malinier le 25 avril 1868 à St-Priest-Taurion

N^o 10

mmmm

marie Jacques

x

Malinier Marie

?

L'AN mil huit cent soixante huit, le vingt-cinq avril, à midi par devant Nous Bourdais, Lionard, adjoints, délégués, faisant en l'absence du Maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de St-Priest-Taurion Jacques Lanciau, canton d'Ambazac (haute-Vienne) sont comparus en notre mairie commune: Picaud Jacques, âgé de vingt-sept ans, né le quatre août mil huit cent quarante au Breuilh, commune de St-Martin, Corrèze, fibler, demeurant avec ses père et mère au Pont présente commune, majeur fils légitime de Pierre et de Drouilhas Antoinette, journaliers ci-présents et consentant au mariage de leur fils qui a fait partie de la classe de mil huit cent soixante, d'une part; Et Malinier Marie, âgée de vingt-quatre ans née le trois février mil huit cent quarante-quatre au Pont de St-Priest, Gaze, y demeurant avec son père, journalière, fille majeure et légitime de Felix, maron, ci-présent et consentant au mariage de sa fille et de Lavy Elisabeth, décédée le neuf mai mil huit cent cinquante-dix au dit lieu du Pont, d'autre part; Vu pour les raisons et le voir les actes dûment en forme; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication ont été faites conformément à la loi, les dimanches, vingt-neuf mars dernier et cinq avril courant. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces et d'office mentionnées et du Chapitre Six du titre du Code Napoléon intitulé du mariage, avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour Mari et pour femme, Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la loi que Picaud Jacques et Malinier Marie, sont unis par le mariage. Sur ce, sur notre interpellation, les époux nous ont déclaré avoir passé un contrat de mariage reçu par M^e Chairemarier, notaire à Ambazac, le quinze avril courant ainsi que le justifie le Certificat du dit Notaire. De quoi nous avons dressé acte en présence de Jaumagne Noval, âgé de cinquante-sept ans, propriétaire, de Masdaumier Jean, âgé de vingt-sept ans, menuisier, ami de l'époux, demeurant séparément au Pont, de Malinier Felix, âgé de vingt-huit ans, forgeron, et de Malinier Felix, propriétaire, cousins à l'époux, demeurant séparément à la Haute-Gorce, en cette commune. Et ont ledit comparants, dignes le présent acte après lecture faite, excepté Malinier Marie, l'époux, Malinier Felix et Masdaumier Jean, pour ne savoir de ce requis.

Malignier
Bourdais
Picaud Souvergne
Boudery Malinier Jean

Famille Picaud Malinier, l'aller-retour pour l'Allier

Jacques Picaud, fils de **Pierre et Antoinette Droulas**, fileur, épouse donc à Saint-Priest-Taurion le **25 avril 1868** une habitante du même quartier du *Pont*, **Marie Malinier**, (qui s'appelle parfois Marigny en cette fin de siècle !) fille du maçon **Félix et de Louise Savy**. J'ai assez peu trouvé d'indices sur leur parcours ensuite... Entre 1868 et 1876, ils ont franchi plus de 150 kilomètres à travers trois départements, pour se retrouver dans la commune de **Cosne-sur-l'Oeil** (aujourd'hui appelée Cosne-d'Allier), dans le département de l'Allier, non loin de Montluçon. Ils ont eu au moins trois enfants : une fille Marie née vers 1872, une fille Elisa née le 11 juillet 1879 à Cosne-sur-l'Oeil, et enfin un fils **Alexandre Picaud, né le 14 mai 1882 à Cosne-sur-l'Oeil**. Pourquoi sont-ils allés si loin ? Pourquoi en sont-ils revenus ? L'hypothèse la plus plausible pour le retour est le **décès de Jacques**, que je n'ai pas retrouvé, mais il n'apparaît plus sur le recensement de 1886 (et est vivant à la naissance d'Alexandre). La mère Marie est recensée à Cosne en 1886 avec ses trois enfants, mais n'y habite plus en 1891. En revanche, en 1891 on retrouve Alexandre, 9 ans, qui loge chez sa tante maternelle qui a le même nom que sa soeur Marie Malinier et son mari Pierre Faure, forgeron. Marie est-elle décédée entre 1886 et 1891 ? Alexandre restera chez ses oncle et tante au moins jusqu'en 1911 où il a 29 ans, on peut dire que c'est eux qui l'ont élevé, et son oncle lui a appris son métier. Pas de trace de ses soeurs...

On retrouve **Alexandre Picaud** sur l'acte de décès de sa tante (pour ainsi dire mère adoptive) en **1920**, après son mariage (voir ci-dessous), où il est dit qu'il habite à *Limoges, 12 rue Grange-Garah...*

Extraits des recensements de Cosne-sur-l'Oeil et de Saint-Priest-Taurion :

Cosne, 1876 :

135	173	6	Touant	Jacques	plâtrier de ménage	1		36	id
		7	Marinier	Marie	sa femme		1	33	id
		8	Touant	Marie	sa fille		1	4	id

Cosne, 1881 :

308	263		Picaud	Jacques	40	fileur	chef
			Malinier	Marie	38	"	femme
			Picaud	Marie	9	"	fille
			Picaud	Josephine	3	"	"

Cosne, 1886 :

132	174	1	Marigny	Marie	43	"	chef
		2	Picot	Marie	14	"	enfant
		3	Picot	Marie	5	"	id
		4	Picot	Alexandre	4	"	id

Saint-Priest, 1891 :

245	64	237	Fauré	Pierre	30	id	forgeron	chef
		238	Malignier	Marie	34	id		à femme
		239	Picaud	Alexandre	9	id		leur nom
		240	Lagrance	Paul	27	id	forgeron	ouvrier

Saint-Priest, 1896 :

57	65	241	Fauré	Pierre	36	id	forgeron	chef
		242	Malignier	Marie	29	id	seul	femme
		243	Picaud	Alexandre	13	id	id	nom
		244	Maunne	Pierre	21	id	forgeron	ouvrier

Saint-Priest, 1901 (la tante s'appelle Elisa d'un coup !):

98	108	297	Fauré	Pierre	30	id	chef forgeron	Tante
		298	Malignier	Elisa	23	id	femme	neant
		299	Picaud	Alexandre	17	id	neveu forgeron	Fauré
		298	Lamar	George	2	id	Etranger	neant

Saint-Priest, 1906 :

17	111	119	Fauré	Pierre	1861	St-Jurmain	id	chef	seigneur	patron
		120	Malignier	Marie	1861	St-Priest F.	id	femme		
		121	Picaud	Alexandre	1862	St-Jurmain	id	neveu	seigneur	Fauré
		122								

sur de la Préfecture. - Cl. 415 int.

Mariage des oncle et tante d'Alexandre Picaud à Saint-Priest le 21 mars 1868

(N° 8)

Fauré Pierre
 &
 Malignier Marie

 L'AN mil huit cent soixante-huit, le vingt-une mars, à midi, par devant nous Bourdelas, Léonard, Officier, Délégué, faisant en l'absence du Maire les fonctions d'officier de l'Etat civil de la Commune de St. Priest. Canton d'Imbazac (Haute-Vienne) sont comparus en notre maison commune

Fauré Pierre
 &
 Malignier Marie

 Fauré Pierre, âgé de vingt-sept ans, né le vingt-trois mars mil huit cent quarante-une au village du Puy de Boneif commune de Jauray-Jarrieron, demeurant à la Fabrique de la Nivière, fils majeur et légitime de Léonard. Décédé le dix-neuf mars mil huit cent cinquante-cinq à Chautard commune de Meilhae et de Catherine

Delage
 &
 Savy

 Delage, sans profession, demeurant au village de Bregois commune de Condat, ci. présente et consentant au mariage de son fils, autorisé à contracter mariage par No. le Général, commandant la vingt-unième division militaire à Limoges, le dix-huit février dernier, d'une part. Et Marie Malignier, âgée de vingt-une ans, née le huit février mil huit cent quarante-sept au lieu du Pout en cette commune, journalière demeurant avec son père au dit lieu du Pout, fille majeure et légitime de Félix, mason ci. présent et consentant au mariage de sa fille et de Savy Elisabeth, d'icelle le neuf mai, mil huit cent cinquante-deux au Pout susdit, d'autre part; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et daut les publications ont été faites conformément à la loi les dimanches huit et quinze mars courant; vu pour les nainances et les décès et les publications les actes dûment en forme. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée j'aiant droit à leur réquisition après avoir donné lecture de toutes les pièces ci. dessus mentionnées et du Chapitre dix du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage; Orant demandés eux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la loi que Fauré Pierre et Malignier, Marie. Sont unis par le mariage. Aussitôt sur notre interpellation, les parties contractantes nous ont déclaré n'avoir pas passé de Contrat de Mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de Allard Jean Baptiste, âgé de trente-neuf ans, maître tailleur, demeurant au dit lieu de la Nivière, de Eyrolle Léonard, âgé de trente-sept ans, ouvrier au Pout, tous les deux amis à l'époux. De Malignier Simon, âgé de soixante-une ans, mason, demeurant à la Haute-Garee et de Faillaud Eugène, âgé de trente-sept ans, boulanger, demeurant au Pout, tous les deux oncles à l'épouse. Et ont les comparants signé le présent acte après lecture faite, ce que l'épouse a déclaré ne savoir faire de ce requise.

Fauré Pierre

 Malignier Marie

Eyrolle Léonard

 Faillaud Eugène

Naissance d'Alexandre Picaud le 14 mai 1882 à Cosne-sur-l'Oeil

Le quinze mai, à quatre heures du soir. Pardevant Nous, Maire officier de l'état civil de la commune de Cosne canton d'Herisson, département de l'Allier. Est comparu, Jacques Picaud âgé de quarante deux ans, filateur domicilié à Cosne lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le quatorze mai à onze heures du soir de lui déclarant en sa maison à Cosne et de Marie Marinier âgée de trente huit ans sans profession, son épouse domiciliée avec lui, et auquel il a donné le prénom d'Alexandre

Les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Fillion âgé de trente quatre ans tisserand et de Gustave Morlainé âgé de quarante un ans filateur tous deux domiciliés à Cosne. Lesquels et le père de l'induit ont signé avec nous après lecture faite. Décédé à Limoges le 10/10/1964

J. Fillion Maire J. Morlainé

Le quinze mai, à quatre heures du soir.

97¹ 29
 Alexandre Picaud
 Marié à Saint-Maur
 des-Sables le vingt huit
 novembre mil neuf cent
 dix huit. avec Jeanne
 Catherine Jeanne
 Morlainé le vingt
 décembre mil neuf cent
 dix huit. le greffier
 Henry

Décès de sa tante Marie le 29 mars 1920 à Saint-Priest-Taurion

No 4

Le vingt-neuf mars mil neuf cent vingt à sept heures du matin

Malignier Marie, sans profession

née à Saint-Priest-Taurion le huit février mil huit cent quarante sept

fil de feu Malignier Félix, et de feu Savoy Elisabeth veuve de Faure Leon

domiciliée à au Bourg de Saint-Priest-Taurion est décédée à ce dit lieu du Bourg

Dressé le vingt-neuf mars mil neuf cent vingt à dix heures du matin sur la déclaration de Picaud Alexandre, méca-

nicien, âgé de trente-sept ans, domicilié à Limoges - 13, rue Grand-Garab, veuve de la dédicée et Cyrille Maxime, cultivateur, âgé de cinquante deux ans, demeurant au Bourg de Saint-Priest-Taurion, cousin, qui

Lecture faite, ont signé le présent acte avec nous

L. Faure Maire de Saint-Priest-Taurion

Picaud Cyrille Faure



Malignier Marie
 au Bourg

Famille Picaud – Faucher : l'aboutissement

Et voici la convergence ultime. Le **28 novembre 1918**, moins de trois semaines après l'armistice, **Alexandre Picaud épouse Catherine Faucher, à Saint-Maur-des-Fossés** en banlieue parisienne. Catherine y habite, est receveuse des postes, comme l'était son arrière-grand-père Jacques Salomon, et comme le sera son fils Jean Picaud. Alexandre est serrurier, comme le lui a appris son oncle (père adoptif) à Saint-Priest, et habite Asnières. Y est-il pour être proche de sa future femme, elle-même ayant dû venir là pour son emploi ? Mystère. On retrouve sa soeur Joséphine, qui habite Limoges, comme témoin du mariage. Il y a aussi le petit frère de Catherine, Maxime Faucher, qui est resté à Saint-Priest. On sait que le couple reviendra en Haute-Vienne avant **1926**, année de la naissance de leur fils **Jean Picaud**, qui naît à **Nedde le 12 mars** de cette année là. On sait aussi qu'**Alexandre Picaud décèdera à Limoges le 10 octobre 1967**, à l'âge vénérable de 85 ans.

That's all (for now), folks !

Olivier, 28 avril 2021

Mariage d'Alexandre Picaud et de Catherine Faucher, le 28 nov 1918, à St-Maur-des-Fossés

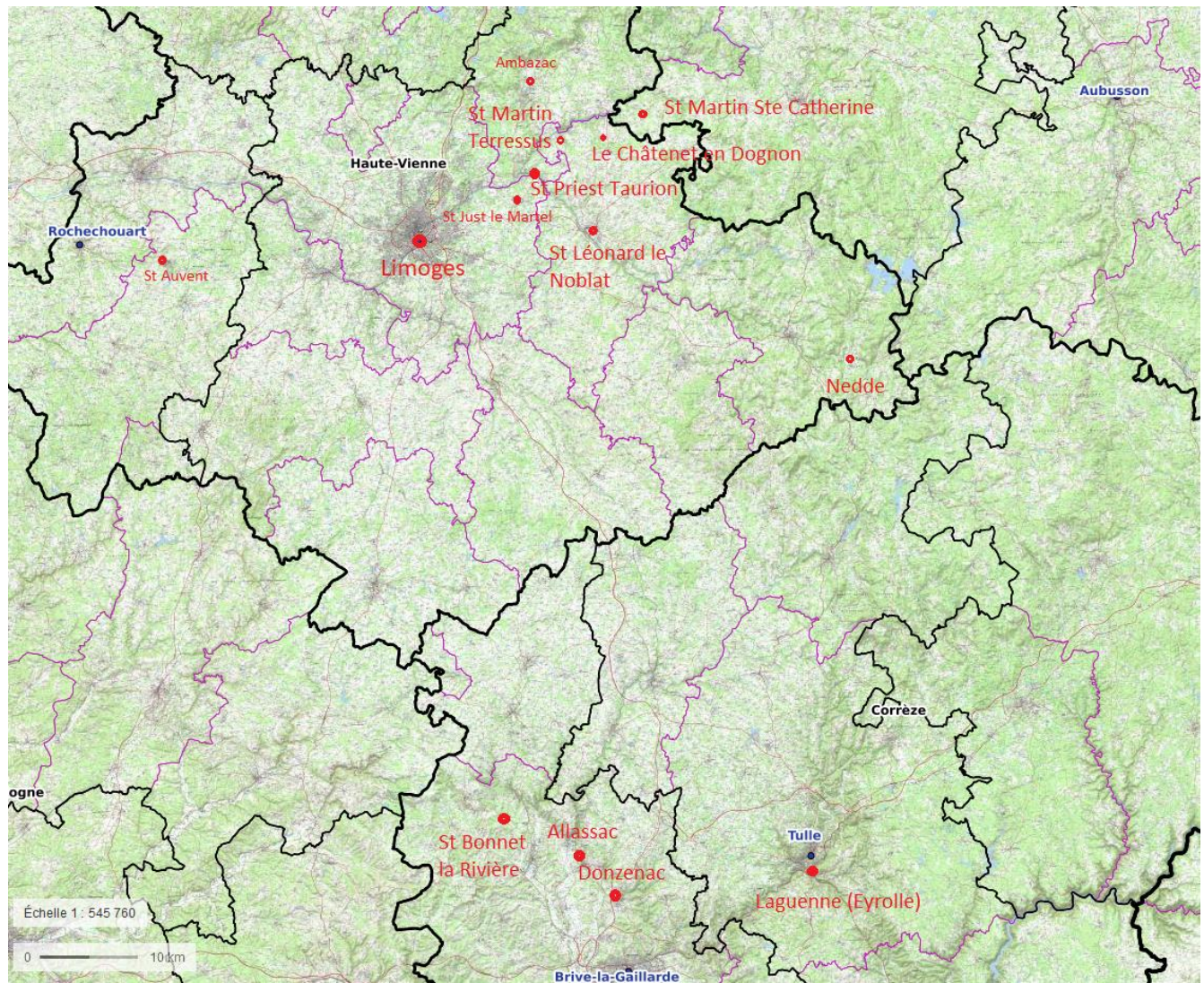
Le vingt huit Novembre, mil neuf cent dix huit à onze heures du matin, devant nous Jules Hippolyte Bourrichaux Conseiller Municipal de Saint-Maur officier de l'Etat Civil, par délégation spéciale ont comparu publiquement en la maison commune
Alexandre Picaud, serrurier né à Cosne-d'Allier (Allier) le quatorze Mai mil huit cent quatre-vingt deux; domicilié à Asnières (Seine) son avenue d'Argenteuil, fils majeur de Jacques Picaud et de Marie Marinier son épouse
Dame Jeanne Et Catherine Jeanne Thérèse Faucher; employée des Postes, née à Limoges (Haute-Vienne) le neuf juillet, mil huit cent quatre vingt treize; domiciliée en cette commune Boulevard de Cîteuil 69. fille majeure de Jacques Faucher et de Jeanne Philomène Esrollé son épouse, décédés. D'autre part, Les futurs époux déclarent qu'un contrat de mariage a été reçu le vingt cinq Novembre, mil neuf cent dix huit, par Maître Adrien Bignot, notaire à Limoges (Haute-Vienne) aucune opposition n'ayant été faite. Les contractants, ont déclaré l'un après l'autre, vouloir se prendre pour époux, et nous avons prononcé au nom de la Loi que Alexandre Picaud, et Catherine Jeanne Thérèse Faucher, sont unis par le mariage dont acte en présence de Pierre Chevadeau quarante neuf ans, Charpentier, domicilié à Paris, rue d'Orléans 18, cousin de l'époux; Joséphine Picaud, trente-neuf ans, sans profession; domiciliée à Limoges rue de La Grange Jaret 12, sœur de

l'époux; Maximo Faucher vingt ans mécanicien domicilié à Priest-Boursson Haute-Vienne frère et l'époux
 André Robert épouse Jeanne sans profession quarante un ans domiciliée à Paris, rue Jean Vauquay 18, cousin et l'époux. Lecture faite, les époux, et les témoins ont signé avec nous!

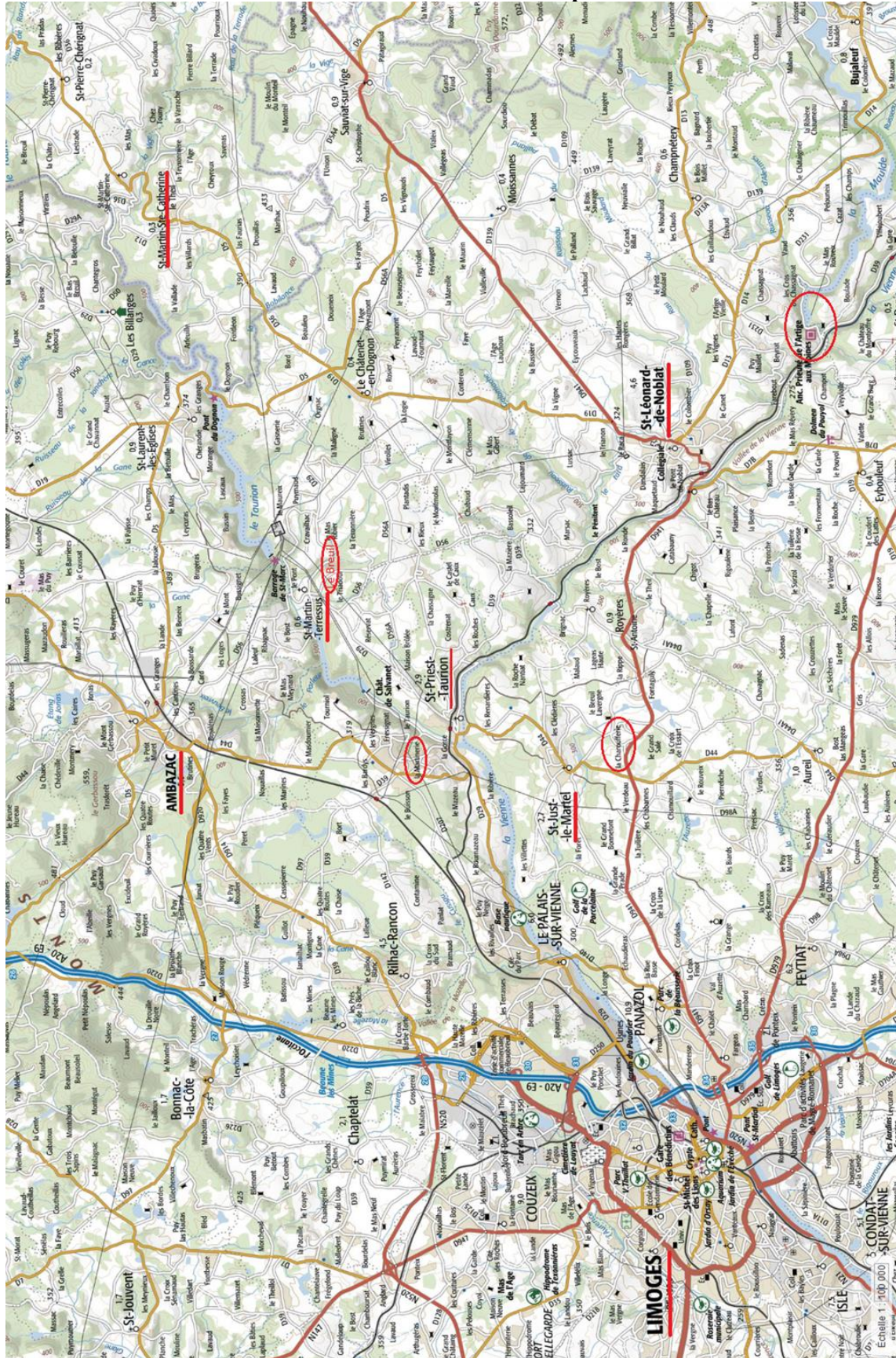


Picaud
 Faucher
 Chevadeau
 Robert
 Picaud
 Faucher

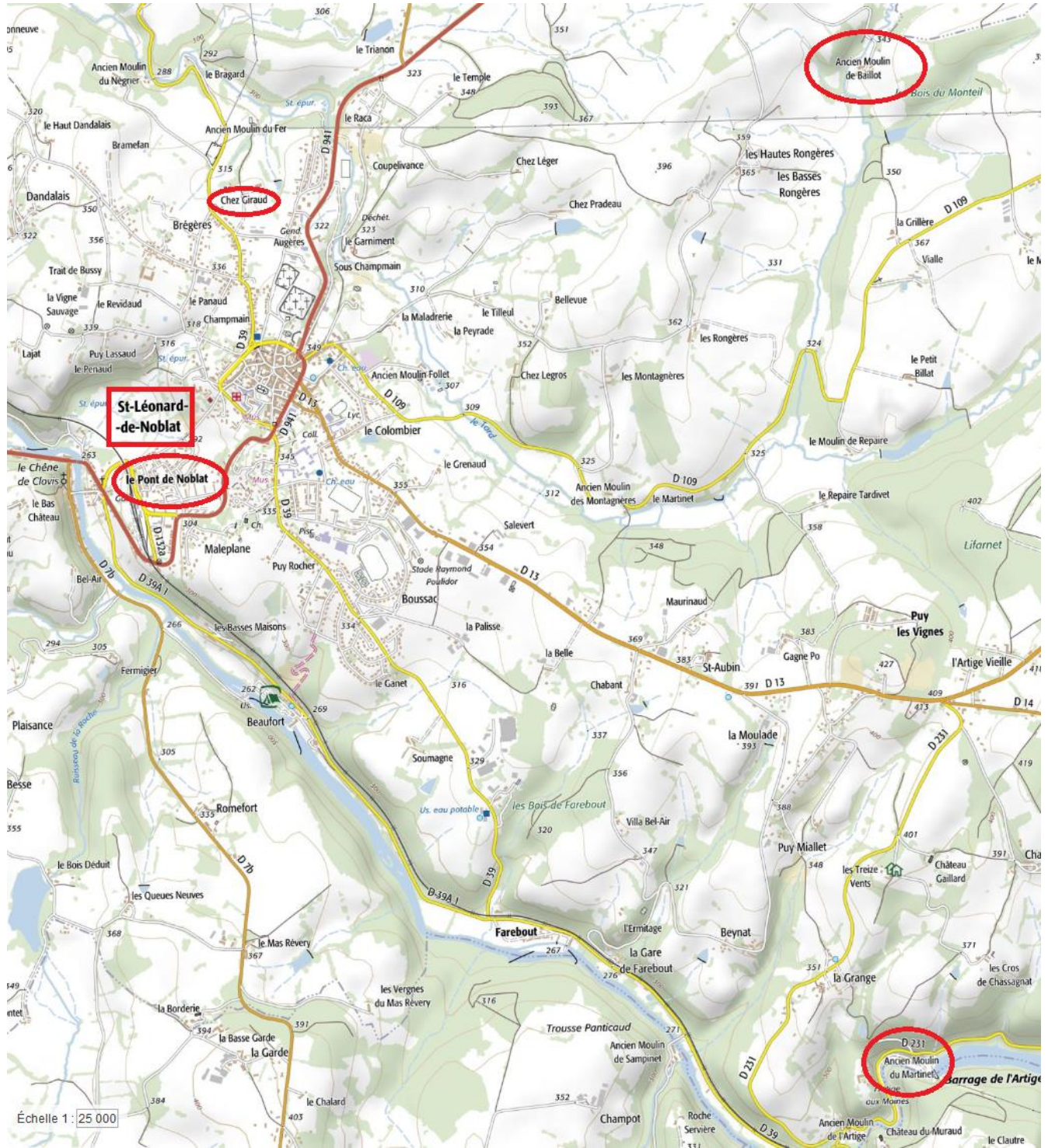
Carte 1 : Carte générale du Limousin avec les communes concernées



Carte 2 : les alentours de Saint-Priest-Taurion avec lieux importants



Carte 4 : Saint-Léonard-de-Noblat et ses lieux-dits



Carte 5 : les tribulations des Pierre Picard père et fils entre Creuse et Haute-Vienne

